

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 MAI 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATRE MAI, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU)
2	Déclaration de projet n°1 pour un projet d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'aéroport Bergerac Roumanière et mise en compatibilité du PLU de Bergerac
3	Politique de la Ville – Fonds de participation des habitants
4	Attribution d'une subvention à la Maison de l'Emploi Sud Périgord
5	Règlement général de protection des données – Nomination du délégué à la protection des données
6	Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail – Recueil de l'avis des représentants de la collectivité
7	Convention opérationnelle n°24-18 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat entre la commune du Fleix, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
8	Convention entre le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative aux transferts financiers et à la délégation de l'exercice de la compétence du transport scolaire

	Décisions pour information

L'an Deux Mille dix-huit, le lundi 14 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Prigonrieux au nombre de 60 puis 64 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 4 mai 2018.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL, Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Fabien RUET (1), Jacqueline VANDENABEELE, Jean-Claude BOUSSINOT (remplace Alain CASTANG), Roland FRAY, Claude MORTEYROL (remplace Sébastien BOURDIN), Rhizlane ROBIN-EL GRENI (2), Olivier DUPUY, Alain PLAZZI, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉREA, Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET, Jean-Pierre PEYREBRUNE, André BONHOMME, Chantal LAGORCE (remplace Michel TERREAUX), Jean-Paul PORTOLAN, Francis DELTEIL, Francis BLONDIN, Jean-Louis DESSALLES (remplace Patrick CONSOLI), Gilbert BLANC, Liliane BRANDELY, Armand ZACCARON, Alain CHANUT, Michel BOSVIEL, Marcel RONDONNIER, Jean-Paul JAMMES, Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Martine ROSET, Paul GALLON (3), Alain BORDIER, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Denise MIGUEL, Philippe PUYPONCHET, Jean-François JEANTE, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Marie-Hélène SCOTTI, Cécile LABARTHE, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Anne SOQUET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Arnaud DELAIR (4).

ABSENTS EXCUSES :

Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Jean-Pierre FAURE.

Jean-Charles GAUTHIER a donné pouvoir à Denise MIGUEL.

Sylvie CHANCOGNE a donné pouvoir à Cécile LABARTHE.

Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Francis DELTEIL.

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Laurence ROUAN.

Marie- Agnès BROUILLEAUD, Yannick SOUVETRE, Farida MOUHOUBI, Cédric ZAPERA.

(1), (2), (3) et (4) : arrivés après l'adoption de l'ordre du jour.

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Je demande à Monsieur Olivier Dupuy de faire l'appel nominal s'il vous plaît.

Appel nominal

M. Dupuy : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Je vous propose de désigner Daniel Garrigue comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018

M. le Président : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 10 avril 2018. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.
Adopté à l'unanimité.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Je vais vous proposer un ordre du jour un petit peu modifié avec une motion relative à la déstabilisation au Proche et au Moyen Orient, que vous avez sur table ; et une modification à l'avenant de convention conclue entre le Département et la CAB concernant les transports scolaires, que vous avez également sur table. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent par 65 voix pour l'ordre du jour modifié.

M. le Président : Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, qui concerne la première étape communautaire de notre document d'urbanisme PLUI, le PADD.

DELIBERATIONS

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU)

D 2018 – 142

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Avant de passer la parole à Christian Bordenave sur le sujet, vous dire qu'il y a 2 éléments qu'on ne doit pas perdre de vue dans le cadre de cette discussion. Le premier, c'est celle qui nous heurte souvent dans nos communes, il s'agit de la réduction drastique de l'espace à consommer, puisque l'article 141.3 du Code de l'Urbanisme nous amène à réduire considérablement ces surfaces. Ce n'est pas la CAB qui décide de vous proposer ces réductions de surface, que les choses soient bien claires. C'est une loi qui nous amène à effectuer ce travail sur nos territoires, de manière à ajuster les choses. Il est évident que la consommation de la surface d'un département tous les 7 ans est bien excessive et qu'on doit rationaliser cette consommation de l'espace. Tout le monde, je crois, en est conscient. Evidemment ça peut provoquer certaines « frustrations » sur nos communes, certaines difficultés à expliquer à nos concitoyens ces objectifs.

Ce soir il s'agit d'un débat, il n'y aura pas de vote. C'est juste un débat qui, comme vous l'avez fait pour la plupart dans vos Conseils Municipaux, vise à parler de la philosophie de notre document d'urbanisme, ce PADD ; qui va aussi concerner le Plan Local de l'Habitat et le PDU, qui sera très complet ; un PLUI HD, avec toujours cet objectif d'essayer de le faire approuver fin 2019. Le fait d'avoir entrepris la démarche de PLUI nous a permis de conforter la validation de nos documents d'urbanisme jusqu'à cette date de janvier 2020. Après cette date, les documents d'urbanisme ne seront pas consolidés. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, Christian tu as la parole.

M. Bordenave : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Comme vient de le préciser le Président, il s'agit d'un débat sur le PADD, Projet d'Aménagement et Développement Durable, de notre futur PLUI.

La Communauté d'Agglo a prescrit l'élaboration d'un PLUI par délibération en date du 8 juillet 2013, complété par une délibération du 22 mai 2017 puisque nous ont rejoints les communes des Coteaux de Sigoulès. La volonté d'élaborer un PLUI HD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte réglementaire en matière de planification urbaine et au contexte local de notre territoire. A l'échelle intercommunale, l'expression de bassin de vie est une réalité incontournable, elle est devenue la véritable échelle du quotidien, celle des déplacements domicile-travail, du logement des ménages, de la vie scolaire des enfants, des modes de consommation et de loisirs, de l'organisation des équipements, enfin celle des paysages et du cadre de vie. Ce PLUI permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité. Les travaux d'élaboration ont aujourd'hui bien avancé, vous êtes quelques-uns autour de la table à avoir participé à beaucoup de réunions de travail. Le diagnostic territorial a été réalisé, actualisé, suite à la modification du

périmètre de la CAB. Donc par le groupement qui a été désigné par appel d'offre, le groupement Citadia, dont Monsieur Denis Leddet est le représentant ici présent, et Even, Mercat, Iris conseil, Lenglet, a permis de révéler les enjeux stratégiques du territoire auxquels devra répondre le futur PLUI. Conformément à la délibération du 22 mai 2017 stipulant les modalités de collaboration, plusieurs réunions de travail ont permis de finaliser l'écriture du PADD Intercommunal.

Pour poursuivre l'élaboration du PLUI, ce projet de PADD a fait l'objet d'un débat dans tous vos Conseils Municipaux et doit faire l'objet d'un débat en Conseil Communautaire, objet de ce soir. L'ensemble des conseillers communautaires a pu prendre connaissance du PADD soumis au débat d'aujourd'hui. Le document établi par le groupement Citadia leur ayant été transmis pour les débats organisés dans leurs Conseils Municipaux respectifs, et également joint à la convocation pour ce présent Conseil Communautaire. Une présentation en a également été faite en Conférence des Maires le mardi 3 avril 2018.

Il est rappelé que ce PADD constitue la clé de voûte du PLUI HD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme. Je rappelle : activité économique, urbanisation, paysage, environnement. Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace, comme l'a précisé Monsieur le Président, et à lutter contre l'étalement urbain. Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues dans le cadre de ce PADD, pour l'ensemble du territoire de la CAB, sont les suivantes : un axe transversal, consolider la structure multipolaire du territoire, renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, et organiser le développement des communes rurales. I/ conforter d'abord le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise ; II/ construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbain – je précise également tout en permettant à chaque commune de pouvoir maintenir ou augmenter sa population – organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année ; valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques. Monsieur Denis Leddet ici présent, directeur du bureau d'études Citadia, va vous faire une présentation à travers un diaporama, en rappelant les principaux points ayant suscité des débats lors des différents Conseils Municipaux et les éléments de réponses.

Je préciserai simplement que les observations importantes, il y a 2 types d'observations importantes, il y en a eu d'autres, mais c'est surtout la hiérarchisation des zones d'aménagement économique, sur laquelle on va travailler dans le cadre du PLUI ; et puis ce qui a été également précisé par Frédéric Delmarès, permettre le développement des communes rurales, donc prendre en compte les différences de pression en fonction des secteurs en matière de développement.

Ce débat en Conseil Communautaire doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal ; il ne marque pas la fin des travaux, j'y reviendrai après le débat, mais permet d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence ; de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD, orientations d'aménagement et de programmation de ce qu'on appelle les OAP, plans de zonage et règlements, et des programmes d'orientation et d'action en matière d'habitat surtout puisqu'il y aura un PLH, et de déplacement puisqu'il y aura un PDU. Les différentes observations sur ce PADD seront retranscrites dans le procès-verbal de ce débat.

Monsieur le Président, je laisse maintenant la parole à tous ceux qui voudront la prendre. D'abord présentation par Denis Leddet du diaporama qu'il vous a fait, rappelant les réponses et les questions surtout qui ont été posées.

M. Leddet : Bonsoir à tous, merci pour cette introduction. Effectivement, le projet d'aménagement et de développement durable est une pièce importante du document d'urbanisme, même si celui-ci n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. C'est un document qui va permettre de justifier toutes les règles qui, elles, seront opposables. Ce projet a été débattu dans l'ensemble de vos Conseils Municipaux, il a donné lieu à un certain nombre d'observations. Les principales observations portent sur les objectifs en matière de développement économique et sur les objectifs en matière de développement urbain, et en particulier sur les objectifs en matière de développement de l'habitat et des enveloppes foncières qui sont associées à ces objectifs. Sur ces différents points, les principales observations qui remontent c'est une attente en matière de hiérarchisation de ces zones d'activités, on va y revenir un peu plus en détails, et puis une attente principale en particulier de la part des communes rurales de pouvoir se développer. Là aussi, on va faire un bilan par rapport aux travaux qui sont en cours et illustrer un petit peu en quoi les objectifs du PADD sont aujourd'hui atteignables en l'état actuel de la réflexion.

Concernant le premier objectif qui vise à conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise, essentiellement des observations sur la hiérarchisation des zones d'activités économiques et sur les précisions des choix en matière de développement économique. Et puis quelques compléments qui sont attendus dans ce PADD, en particulier pour insister sur les liens et les accès avec les dessertes autoroutières, et puis sur l'importance notamment que l'on pourrait donner à ce territoire en matière de développement économique, en complémentarité avec la métropole bordelaise, complémentarité sur une vocation en matière de développement économique sur le développement de la logistique en lien avec la desserte ferroviaire. Je vais revenir plus précisément sur ce point. Et un complément demandé aussi sur cet axe du PADD, qui concerne l'idée de préciser qu'il est important aussi dans le choix du PLU de conforter et dynamiser l'activité économique du centre-ville de Bergerac et des centres bourgs du territoire. Donc il est important qu'on vienne préciser ces éléments ensemble.

Concernant développer une plateforme logistique en lien avec la voie ferrée, on peut l'afficher telle quelle ou on peut aussi, si vous le souhaitez, venir préciser notamment les sites qui peuvent être intéressés sur ce sujet. Je rappelle que la voie ferrée dessert l'ensemble du territoire, comme c'est illustré sur ce plan, notamment au niveau de Gardonne, Lamonzie et au niveau de Bergerac, et que sur certains sites on a aujourd'hui des espaces activités qui sont associés de manière relativement modeste en matière enveloppe financière à cette desserte ferroviaire et que l'on peut imaginer associer développement économique et desserte ferroviaire sur ce territoire. Et, quand on zoome un petit peu sur la partie est, on voit que la desserte ferroviaire intéresse plus particulièrement le site de SNPE aussi sur ce point. On peut s'en tenir à cette affirmation ou le cas échéant venir préciser plus spécifiquement les sites concernés sur ce point. Je développe complètement sur le premier axe en matière de développement économique.

Autre point qui fait débat, c'est notamment la vocation et la destination des zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire, qui n'étaient pas suffisamment réintroduites dans ce projet d'aménagement et de développement durable. Il est notamment proposé de s'appuyer sur les orientations qui ont été définies dans le cadre du SCOT et qui viennent préciser notamment des secteurs avec leurs dominantes et

clarifier les points en matière de développement commercial entre la partie est et la partie ouest du territoire et notamment entre la zone des Trois Vallées, la zone de la Cavaille et le secteur du Rabier, notamment lorsqu'on va vers Saint-Laurent-des-Vignes, en matière de vocation commerciale qui sont plutôt les sites privilégiés. Sans oublier que le principal pôle commercial du territoire qui a été identifié est le centre-ville de Bergerac, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. C'est cette clarification qui pourrait être apportée au niveau du PADD, en s'appuyant sur ces orientations du SCOT et en précisant les vocations de chacun des sites sur cette base. Sans oublier qu'on est là sur un zoom à l'échelle du pôle urbain et qu'à l'échelle du territoire, quand on élargit un peu le regard, on a un certain nombre d'autres petits sites qui sont identifiés pour accueillir les activités économiques, on pense notamment à la partie sud du côté du pôle de Sigoulès avec une zone artisanale relativement dynamique en termes d'accueil et d'activités.

Pour terminer sur cet axe économique, un complément qui est attendu pour conforter et redynamiser l'activité économique du centre-ville de Bergerac et des centres bourgs, il est proposé de s'appuyer notamment sur le dossier que vous avez monté pour la revitalisation du centre-ville, qui a été retenu dans le cadre du programme national, de s'appuyer sur les objectifs qui ont été introduits dans ce dossier pour préciser la stratégie au niveau du projet d'aménagement et de développement durable. Et en ce qui concerne les centres bourgs des bassins de vie ruraux, insister sur le fait qu'il est important de favoriser l'offre commerciale sur ces secteurs, de valoriser les ressources, les savoir-faire locaux notamment en matière d'artisanat et de productions agricoles qui permettent de soutenir aussi cette activité agricole et les filières locales sur ces centres bourgs ; de diversifier l'offre touristique qui est relativement présente sur ce territoire. Et puis autre point sur lequel le document d'urbanisme a moins de prise mais sur lequel vous êtes engagés également, c'est d'accompagner l'accès à l'emploi pour tous, en lien avec les initiatives qui sont menées à l'échelle de l'Agglomération. Imaginez que sur les centres bourgs, eux peuvent être des points relais aussi sur cette question.

Voilà sur le premier axe les quelques points qui font discussion ou les compléments qui peuvent être apportés sur le projet d'aménagement et de développement durable. Monsieur le Président, je ne sais pas comment vous souhaitez procéder. On engage le débat au fur et à mesure sur les différents axes pour que ce soit plus dynamique ? On peut ouvrir le débat sur ce premier chapitre de projet d'aménagement et de développement durable.

M. le Président : Je crois qu'il est plus simple de parler point par point que d'attendre la fin de la présentation. Est-ce que vous souhaitez intervenir ? Monsieur Capuron.

M. Capuron : Merci Président. Simplement une remarque sur l'agriculture, si vous me le permettez. Ce ne sera pas une remarque de fond, c'est plus une remarque de forme. Il y a dans le PADD à la page 13 je crois, le chapitre 4 « valoriser, préserver, renforcer la fonction agricole de l'économie locale », une phrase dont on comprend le sens mais dont les termes ne me paraissent pas les plus pertinents. La phrase qui me gêne un petit peu c'est la suivante : « limiter la consommation des terres agricoles – jusque-là ça va – les plus stratégiques et productives – et a été rajouté – en particulier sur la vallée de la Dordogne et sur les secteurs classés en AOC AOP. » Ce qui me gêne un petit peu moi, c'est l'accolement des 2 termes « stratégiques et productives » au mot « terres agricoles », ce n'est pas très heureux. Et ce que je voudrais dire surtout, c'est que si l'on fait référence aux secteurs classés en AOC AOP c'est un peu réducteur. Il y a d'autres productions agricoles qui bénéficient de signes d'identification de la qualité de l'origine, des IGP en particulier, je pense à toute la filière du pruneau, la filière de

la fraise, la filière d'élevage notamment le canard, etc. Donc se cantonner aux secteurs AOC AOP me gêne un peu, j'aimerais qu'on ait une vision un peu plus globale sur l'ensemble des signes de qualité de la production agricole. Et sur l'aspect « productives » ça me gêne un petit peu aussi, il y a l'aspect bio que j'ai oublié de citer bien entendu. Moi je vous proposerais une rédaction un peu différente, qui devrait j'espère dire à peu près la même chose. Ça pourrait être par exemple « limiter la consommation des terres agricoles, dont la production peut être valorisée par un signe d'identification de la qualité de leur origine, et en particulier sur la vallée de la Dordogne et/ou celles présentant un réel intérêt agronomique ». Je reviens sur cette notion d'intérêt agronomique qu'on a utilisée au niveau du SCOT me semble-t-il, je pense que c'est beaucoup plus parlant que les termes stratégique et productiviste qui me gênent un petit peu dans ce PADD. Voilà la remarque, Monsieur le Président, que je voulais faire.

M. le Président : Très bien. Je pense que ça peut ajuster le débat, on peut le dire comme ça. Ce sont des termes qu'on utilise plus classiquement en agriculture que ceux précédemment cités.

Y a-t-il d'autres interventions ? On peut poursuivre Monsieur Leddet s'il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur Garrigue ?

M. Garrigue : Il y a un aspect, je ne sais pas si ça a sa place dans le PADD, ça serait plutôt dans le STRADET, et je me tourne vers Christian Bordenave, c'est quand même la question du contournement est de Bordeaux. Je pense qu'il faut vraiment qu'on essaie de se positionner parce qu'on sait bien qu'aujourd'hui le contournement de Bordeaux, la Rocade est totalement saturée ; que le contournement par l'ouest a échoué, les projets échoués, et qu'un jour, tôt ou tard, se reposera, même si c'est plus qu'à moyen terme, mais un jour se reposera la question du contournement par l'est de l'Agglomération Bordelaise. Et moi je pense qu'il faut quand même évoquer cet aspect des choses parce que c'est un positionnement qui peut être important pour notre territoire. Je ne dis pas que ça passera forcément par Bergerac mais ça peut passer globalement par l'Agglomération. Un contournement est qui partirait d'Angoulême et qui aboutirait quelque part vers Marmande ou Langon, ce n'est pas du tout irrationnel parce que ça permettrait en gros de contourner à peu près le vignoble, ce sur quoi a échoué le contournement ouest. Et je dis que là-dessus, on est quand même très très bien positionnés et ça redonnerait une dynamique qui manque parfois à notre territoire. Il est important de le mentionner.

M. Bordenave : C'est une observation que j'avais faite au niveau du PLUI mais c'est aussi une observation que j'ai faite, je me tourne vers Pascal Delteil, au niveau du SCOT. Je crois qu'il faudrait que le SCOT peut-être le réaffirme beaucoup plus que ce qu'on a, je ne sais pas je n'ai pas regardé dans le détail du PADD, il me semble qu'il l'a évoqué. Et puis effectivement, contribution de la STRADET. Je réinsiste pour qu'on ait une contribution au niveau de la CAB et de la ville de Bergerac qui puisse être amenée au niveau du STRADET.

M. le Président : Je crois que ce sont des points qui ont été évoqués dans d'autres réunions, par le maire de Bordeaux et par d'autres, le président du Département aussi l'avait évoqué il y a peu de temps. C'est vrai qu'un délestage sera imaginé à moyen terme pour le transit autour de Bordeaux.

M. Portolan : Tant qu'on est dans la sémantique, dans ce qui vient d'être dit, il y a un terme qui me choque et vous le savez, c'est le terme « hiérarchisation des zones ». Si on pouvait trouver un autre mot que « hiérarchisation ». Moi, pour avoir participé à des réunions auxquelles vous m'avez invité pour le développement économique pour m'entendre dire qu'il y avait un développement économique anarchiste d'un côté et

bon de l'autre. Si c'est ça la hiérarchisation, ça n'aura pas mon approbation je vous le dis tout de suite. Maintenant, je préférerais qu'on dise une bonne gestion des zones plutôt que la hiérarchisation. C'est tout pour le moment.

M. le Président : C'est un sujet sensible que tu évoques Jean-Claude, c'est clair. Là, moi je proposerais qu'on maintienne ce terme de hiérarchisation parce qu'il s'agit bien de classer les priorités et ça s'appelle comme ça. Je crois qu'on a, à travers notre positionnement dans le dépôt de dossier Cœur de Ville, insisté auprès des services de la Préfecture et des partenaires sur le fait qu'il était essentiel, je crois Christian que tu te rappelles bien de ce moment-là, par les différents services de l'Etat, de concrétiser très clairement notre positionnement de hiérarchisation, de priorisation de certains secteurs et notamment celui du centre-ville pour crédibiliser notre démarche encore plus et notre candidature. Aujourd'hui il serait mal venu de contredire ce sur quoi nous nous sommes engagés dans cette candidature.

M. Garrigue : Je pense qu'il n'y a pas seulement la hiérarchisation sur la question des zones commerciales, ça on en a déjà discuté, je pense qu'il y a aussi la hiérarchisation entre zones d'activités et capacité. On vient d'avoir une étude qui a été financée dans le cadre du CADET, qui a été présentée en commission économie, et qui montre bien qu'on a besoin de définir des zones prioritaires en matière d'implantation d'activités et pas seulement le commerce, je pense à l'industrie, je pense à des entreprises qui seraient susceptibles de venir s'implanter ou se développer sur notre territoire. On ne peut pas se contenter aujourd'hui uniquement de proposer des terrains. De plus en plus, on va être dans une logique, ce qui est évoqué ici, de parc d'activités, c'est-à-dire avec un minimum d'accompagnement des gens qui viendront s'installer, et c'est vrai qu'on a besoin de définir quelques zones prioritaires. On a eu une réflexion approfondie là-dessus, qui a porté notamment sur l'écoparc, c'est-à-dire l'ensemble qui est autour du site SNPE et ANS. On a également évoqué la zone qui est proche de l'aéroport, qui à terme peut être une zone de développement important pour attirer les activités nouvelles. On a évoqué le secteur Sigoulès avec une extension possible puisque la zone de Sigoulès qui est une zone très dynamique a besoin d'une extension au-delà d'ailleurs peut-être même du territoire de la CAB en l'état actuel des choses. On a évoqué le secteur de Prignonieux, et on a évoqué également l'Escat où on a aujourd'hui des implantations. Mais on a besoin quand même de définir, d'avoir une politique un peu organisée. Et je dis qu'on ne pourra pas se contenter uniquement d'offrir des terrains, à un certain moment il va falloir qu'on ait une vraie politique d'aménagement et de gestion de ces zones si on veut attirer des activités.

M. Portolan : J'entends tout ça et j'adhère pleinement. Dans ce que tu viens de dire Daniel, je vois qu'il y a beaucoup d'espérances pour vider le centre-ville, avec tout ce que tu cites là. C'est ce que vous accusez, le bord, la périphérie, de vider le centre-ville. Moi je ne suis pas fou, c'est ce que j'entends à longueur de journée.

M. Garrigue : Je parle d'activités industrielles.

M. Portolan : Ah d'accord, pardon. J'entends bien qu'il faut organiser ça mais le hiérarchiser, moi ce que je comprends aujourd'hui c'est que ça s'est traduit par la suppression des zones constructibles sur la zone de la Cavaille Saint-Laurent-des-Vignes, c'est comme ça que ça se traduit aujourd'hui. Alors si c'est ça la hiérarchisation, je ne peux pas y adhérer. Je ne peux pas y adhérer. Carrément, les zones qui sont très attractives, je ne veux pas vider le centre-ville mais pourquoi refuser des installations pour des gens qui ne veulent pas aller ailleurs qu'à cet endroit-là. C'est tout ce que je dis. Si on dit sous prétexte qu'il y a une autorité qui dit « il faut aller ailleurs », eh bien on les perd. Ce procédé, pendant les réunions vous m'avez expliqué que ça se faisait aujourd'hui dans certains secteurs. J'ai regardé sur les cartes, ces

secteurs ils possèdent des centaines de zones industrielles, commerciales, etc., je comprends qu'ils aient besoin de les gérer, nous on en a 3 aujourd'hui. Dire qu'on vide une pour remplir l'autre, ce n'est pas un message d'espoir qu'on donne, je suis désolé.

M. le Président : Je crois qu'il y a 2 niveaux d'interprétation et de compréhension à ce que tu dis Jean-Claude. Il n'est pas exact de dire que toutes les zones constructibles de Saint-Laurent-des-Vignes ont été supprimées, ce n'est pas vrai. Il serait quand même anormal que la commune de Saint-Laurent des Vignes ne contribue pas, comme les autres villes du pôle urbain, à cette prise en compte de la réduction de l'espace. C'est uniquement dans cette logique de la participation à l'économie de l'espace que les choses sont en train de se faire. Elles sont en discussion et ça se passe dans toutes les communes de la même manière, donc il n'est pas exact de dire que Saint-Laurent-des-Vignes est traitée différemment. Deuxième élément de réponse, comme l'a dit Daniel Garrigue, aujourd'hui de plus en plus, contrairement à ce qui se passe dans l'habitat où on souhaite organiser la mixité sociale, là au niveau de l'activité économique, il est nécessaire de clarifier l'activité économique. C'est-à-dire qu'on ne mélange pas l'activité artisanale et l'activité commerciale, on ne mélange pas non plus l'activité industrielle et l'activité commerciale, il y a des complémentarités qui se créent, il y a des choses qui s'opposent. Aujourd'hui on est dans cette clarification, et cette clarification notamment est demandée par les investisseurs qui souhaitent avoir une meilleure lisibilité de ce qui va se passer sur les zones où ils vont investir demain. Et on a, comme le disait Daniel Garrigue, besoin de clarifier l'organisation et la spécialisation de nos zones d'activité demain. Ça c'est notamment un gros travail qui est fait au niveau du STRADET aussi et qui avait déjà été engagé dans le cadre du SCOT. Ensuite, il y a des moments où les choses doivent se phaser, c'est-à-dire qu'à un moment donné quand il y a des zones d'activités qui sont en souffrance, elles sont importantes pour l'Agglomération, qu'elles soient au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest peu importe, c'est de notre responsabilité de conforter les espaces les plus fragiles. C'est ce que nous faisons en priorisant le centre-ville, qui a besoin d'être priorisé, excuse-moi de le répéter, par rapport à des choix plus immédiats qui sont faits de certains commerçants qui veulent s'implanter, et c'est tout à fait normal, là où il y a le plus de fréquentation. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, un commerçant, il va chercher à aller automatiquement et systématiquement à l'endroit où il y a le plus de fréquentation. Si on n'intervient pas en mettant des garde-fous à ces comportements, ce système est sans fin. Il est de notre responsabilité, de notre devoir, de prioriser et de hiérarchiser l'organisation et de la phaser surtout. C'est un élément peut-être qu'il faut introduire davantage dans notre façon de concevoir les choses. Il est hors de question de geler le développement commercial de Saint-Laurent-des-Vignes, ce n'est pas du tout ça le thème. Il est absolument juste que Saint-Laurent-des-Vignes, comme les autres communes et on le fait aussi sur Creysse, participe à l'effort de l'économie de l'espace et qu'on essaie d'organiser les choses de manière à ce que l'on conforte nos différents pôles commerciaux, et on ne va pas résumer la discussion sur l'activité économique aux commerces, il n'y a pas que le commerce. Voilà ce que moi je peux apporter comme compléments d'information par rapport à ça.

M. Portolan : C'est du petit lait pour moi ce que tu dis. Sauf que dans les faits, je te donne le numéro des parcelles qui ont été déclassées. Y compris les parcelles pour lesquelles on a déjà donné un permis d'aménager, qui sont déclassées dans le nouveau schéma.

M. Garrigue : Je suis désolé, on est dans la réflexion mais on est aussi en face des pouvoirs publics. Il y a aujourd'hui une action qui est engagée pour corriger un phénomène, dont nous subissons tous les effets, c'est la montée en puissance des

métropoles qui drainent vers elles l'ensemble des centres de décisions, des financements, et ça se traduit par un effondrement de nos territoires. Si les pouvoirs publics ont lancé l'opération Cœur de Ville, c'est pour corriger cette situation et pour rétablir des pôles autour des villes moyennes qui permettent de résister à cette montée en puissance écrasante des métropoles. Et ça porte sur le commerce mais je rappelle que ça porte aussi sur le logement, ça porte sur l'aménagement urbain. Donc à un certain moment, il faut corriger et corriger de manière forte cette évolution. C'est ce qui conduit effectivement dans un premier temps à privilégier les cœurs de ville qui sont aujourd'hui gravement menacés, mais ils ne sont pas seulement menacés sur le plan commercial, ils sont menacés aussi par la dégradation de l'habitat, ils sont menacés par l'appauvrissement, la paupérisation des populations, c'est ça la situation contre laquelle il faut réagir très fortement aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que, ensuite, une fois que les choses auront été corrigées, qu'on ne pourra pas développer des activités sur des zones plus larges. Mais pour l'instant, on est au stade de la réflexion générale et on est vraiment obligé de s'inscrire dans cette démarche qui est une démarche volontariste qui tend à corriger cette espèce de déséquilibre qui s'est établi sur l'ensemble de notre territoire et sur l'ensemble du territoire national. Ce n'est pas une problématique purement du territoire de l'Agglomération Bergeracoise.

M. le Président : Pour terminer Jean-Claude, sur les parcelles dont tu parles là, il y a aussi une interrogation qu'on se pose par rapport à la desserte, derrière. Est-ce que la desserte qui devait se réaliser par le Département va être confirmée, confortée ou pas ; il y a des éléments qui vont orienter aussi nos discussions sur l'affectation de la constructibilité de ces terrains.

M. Bordenave : Président, là je peux préciser car je ne suis pas forcément d'accord avec Jean-Claude Portolan. Aujourd'hui, rien n'a été acté sur les parcelles commerciales liées à la route de Bordeaux. Aujourd'hui on est allé voir Saint-Laurent-des-Vignes effectivement, comme on le fait dans toutes les communes, pour d'abord travailler sur l'habitat. On a travaillé essentiellement sur l'habitat puisque sur le volet économique il y a 2 choses qui vont se passer : au niveau du SCOT, il y a une réflexion qui doit se faire le 5 juin de mémoire, et ensuite nous avons une réunion de travail sur le PLU, sur la partie économique, qui est organisée par la CAB le 14 juin. Donc aujourd'hui, rien n'est acté au point de ce que j'entends.

Mme Blanc : Simplement vous dire qu'au niveau de cette liste, je vois « valoriser, préserver, renforcer la fonction agricole de l'économie locale ». C'est plein de bonnes intentions. Ceci étant, lorsqu'on regarde la transformation du paysage, les meilleures terres agricoles, elles sont le long de la Dordogne, elles sont par exemple du côté est de Bergerac en longeant la vallée de la Dordogne. Et aujourd'hui, rien qu'en l'espace d'un an, le nombre de terres agricoles consommées dans ce secteur a été très important. Je pense que le mettre là c'est essentiel, c'est bien, mais il faut aussi que ce soit suivi d'effets dès maintenant, il ne faut pas que ça reste quelque chose dont on mettrait la mise en place de manière très lointaine et repoussée. Toutes les terres agricoles ne se valent pas. Toutes les terres n'ont pas la même exposition, toutes les terres n'ont pas le même drainage, toutes les terres n'ont pas la même faculté d'érosion. Et ces terres-là, elles doivent être d'une certaine façon mises en protection.

M. le Président : Il y a plusieurs erreurs dans ce que vous venez de dire. Ça ne fait pas un an, puisque ces terres sont classées dans le PLU de Creysse depuis 2007 exactement. Elles sont constructibles depuis 2007, donc il ne s'agit pas d'un fait nouveau. Si on fait un parallèle, Saint-Laurent-des-Vignes, les terres qui sont sur le bord de la route départementale et en bordure de rivière sont aussi de fabuleuses terres agricoles potentielles. Il ne s'agit pas d'opposer et de chercher à venir gratter

sur Creysse pour je ne sais quelle raison. Ce n'est pas à l'est qu'il y a des terres agricoles, c'est dans la vallée qu'il y a des terres agricoles. Je crois qu'il y en a à Saint-Pierre d'Eyraud de formidables aussi. C'est toujours un crève-cœur pour les communes de consacrer des terres agricoles. Là sur le cas de Creysse, je vous dis juste 2 ou 3 éléments. On a construit une station d'épuration neuve juste à proximité, on n'allait pas sacrifier des hectares de Pécharmant pour construire sur le plateau, donc les seules terres qui permettaient de construire sur la commune, et c'est le Conseil Municipal qui a décidé de consacrer ces terres-là puisque les habitants ont toujours cherché à venir habiter dans la vallée plutôt qu'à certains endroits. Et on est dans la logique qui a été développée d'ailleurs de réduire les déplacements entre le lieu d'habitation et le lieu de travail, c'est vrai qu'on est aussi dans cette logique. Il y a des avantages et des inconvénients à l'utilisation de ces terres. Pour terminer sur le sujet, on a d'ailleurs, sur presque 6 hectares, prévu de transférer les terres qui sont classées à vocation activités commerciales en les rebasculant en terres agricoles, sur le bord de la vallée. On contribuera à se réapproprier des surfaces disponibles au niveau commercial sur l'ensemble du PLUI. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Dupuy : Il y a un autre axe qui me paraît intéressant en termes de communication et d'échanges économiques pour notre territoire. Je l'avais évoqué lors d'une réunion avec Citadia, c'est l'axe de la route nationale 21 puisque cette route depuis l'est de notre territoire jusqu'à l'A89 nous amène rapidement sur l'autoroute. On peut effectivement aller sur l'autoroute côté ouest en allant sur Mussidan mais je crois que le côté est, l'ouverture sur ce territoire-là du côté de Brives et autres, avec des futurs échanges éventuels, mais en tous les cas cet axe de la nationale 21 qui n'est pas très long amène rapidement sur l'autoroute. Effectivement, il semblerait d'après les réponses que j'avais eues, qu'il y ait beaucoup d'échanges au moment des embauches et des débauches, pas forcément beaucoup d'échanges de trafic. Malgré tout, c'est une route que je prends souvent, il y a beaucoup de circulation et beaucoup d'échanges de poids lourds. Peut-être que ça mériterait d'être étudié, voir comment, ça dépasse peut-être un petit peu notre échelle et notre territoire, mais comment au niveau du Département ou au niveau des 2 agglomérations il y ait possibilité de faire ce lien un peu plus sécurisé et un plus franc.

M. le Président : On a noté ta remarque Olivier, on va attendre les échanges qui sont prévus avec le Grand Périgueux début juin, on pourra justement partager cette préoccupation de faciliter les déplacements, puisque maintenant on participe à négocier comme eux.

M. Leddet : Merci pour ces observations qui alimenteront notamment, comme l'indiquait Christian Bordenave, les futurs ateliers thématiques à la fois dans le cadre du SCOT et dans le cadre du PLUI puisqu'au mois de juin on abordera plus spécifiquement la question du développement économique. Mais il était important de clarifier ces éléments au niveau du projet d'aménagement et de développement durable, pour pouvoir poursuivre les travaux et justement clarifier les choix à établir en matière d'aménagement de l'espace.

Sur le chapitre suivant, qui est un chapitre qui a amené un certain nombre d'observations. Sur ce deuxième chapitre qui vise à adapter les modes d'aménagement et de développement urbain, donc de passer à un autre modèle d'aménagement et de développement, il y a 2 objectifs qui sont développés : un premier sur paysage, urbanisme, organisation du développement urbain ; et puis un second plutôt axé sur la question des mobilités et des déplacements. Sur le second point, il y a eu quelques observations, quelques compléments qui sont attendus, qui ne nous posent pas de difficultés particulières, qui viennent préciser les objectifs tels

qu'ils sont affichés aujourd'hui, et qui viennent remettre de manière plus claire aussi la question de la sécurité et de l'aménagement au profit de la sécurité dans l'organisation des déplacements sur l'ensemble du territoire au sein de la réflexion du document d'urbanisme. Sur ce deuxième objectif en lien avec les mobilités, pas de difficultés particulières. Sur le premier, en ce qui concerne le modèle d'aménagement urbain, cette partie du PADD comporte notamment les objectifs en matière de gestion économique de l'espace, et donc de réduction de la consommation foncière en particulier liée au développement de l'habitat. C'est sur ce point qu'il y a eu de nombreuses observations, en particulier de la part des communes rurales qui ont exprimé une certaine inquiétude sur ce sujet. J'ai affiché ici les objectifs en matière de production de logements qui sont portés aujourd'hui dans le document d'urbanisme, en lien avec la réflexion menée sur la stratégie en matière d'habitat et donc les objectifs chiffrés en matière d'accueil de logements, que ce soit sur le pôle urbain, sur les pôles d'équilibre et sur les communes rurales, et en lien avec l'application du Schéma de Cohérence Territoriale, les enveloppes foncières qui sont associées à ces objectifs de logements. Au stade où on en est sur la réflexion aujourd'hui et sur les travaux en matière d'élaboration du plan de zonage qui se fait en étroite concertation avec l'ensemble des communes du territoire, que ce soit en chambre ou en visite sur site, on est sur des éléments qui sont encore en cours de réflexion sur le pôle urbain et le pôle d'équilibre avec quelques ajustements qui seront à envisager sur ces 2 pôles. Mais plus particulièrement sur les communes rurales puisque le travail est bien avancé, même si la concertation continue sur ce point, entre les objectifs globaux qui sont affichés à l'échelle du PLUI pour les communes rurales, et le bilan sur lequel on est aujourd'hui en matière d'organisation du zonage, on est complètement cohérents. C'est-à-dire que toute la démarche de projet, sur laquelle on a travaillé avec vous pour identifier tous les secteurs prioritaires d'accueil de nouveaux habitants et de nouveaux logements, tous les secteurs qui sont importants pour préparer l'avenir, et notamment pour organiser le développement urbain sur les 10 prochaines années, le bilan actuel, à quelques hectares près, nous amène à une certaine cohérence entre les ambitions qui sont affichées dans le PADD en lien avec à la fois les obligations légales d'afficher un objectif de réduction de la consommation foncière, en lien avec les objectifs qui sont fixés par le SCOT avec lequel on doit être compatible, et en lien avec les projets qui sont portés par l'ensemble des communes. C'est-à-dire que, à l'issue des visites et des travaux qu'on a menés avec vous, aujourd'hui on est sur un projet qui colle entre les capacités d'accueil en matière de logements tels qu'ils sont affichés au niveau du document d'urbanisme et les enveloppes foncières qui peuvent être associées, en lien avec les objectifs fixés par le SCOT. Là-dessus, je pense qu'il faut démystifier un petit peu la question des chiffres sur les enveloppes foncières et prendre en compte que toute la réflexion que vous avez menée ces derniers mois sur « comment j'envisage le développement de ma commune, le développement du secteur, et comment le développement de ma commune contribue au projet intercommunal et comment c'est complémentaire avec les communes voisines », c'est tout le travail qui a été fait ces dernières semaines. Tout ce travail montre qu'aujourd'hui, il y a une convergence entre vos objectifs et vos ambitions de développement et les objectifs chiffrés qui sont affichés pour notamment respecter les obligations légales et la sécurité juridique du document d'urbanisme. Il me semblait important de faire passer ce message notamment à destination des communes rurales ce soir sur ce point pour dire que globalement, il y a corrélation entre vos projets de développement et les choix tels qu'ils sont faits aujourd'hui au niveau de l'identification des terrains à bâtir sur ce point.

Là aussi Monsieur le Président, je propose d'ouvrir le débat puisqu'on est sur la principale observation qui a été faite à l'issue des débats en Conseils Municipaux.

M. Delteil : Je voulais juste rappeler, je crois que je l'ai dit aussi en Conférence des Maires et le conseil du SCOT l'avait dit aussi, objectif d'enveloppe foncière à vocation d'habitat, je ne voulais plus voir ce mot « maximal », puisqu'on avait dit que c'était une enveloppe de cohérence. Donc le maximal il ne faut plus qu'il apparaisse sur n'importe quel document.

M. le Président : Message reçu. D'autres interventions ? Allez-y Madame.

Mme Lagorce : Si vous me le permettez Monsieur le Président, je vais vous lire en tant que suppléante de Monsieur Terreaux un texte qu'il avait écrit :

« Bonjour à toutes et à tous. Je regrette de n'être parmi vous ce soir pour un sujet aussi important. Je remercie Chantal Lagorce de bien vouloir être mon porte-parole. Vous n'êtes pas sans connaître ma position en la matière depuis ce premier jour où le transfert du PLU a été évoqué. Trop de précipitations. Si nous avions été bien informés et non pas enfumés, s'il y avait eu une réelle concertation et non pas un semblant de concertation, les choses aujourd'hui seraient peut-être différentes. Hélas, les choses sont ce qu'elles sont, merci à la loi NOTRe. Si vous le permettez, 2 remarques au préambule, 2 remarques qui me hérissent le poil.

La première, le titre, Direction du développement social, et surtout, planification urbaine. Malgré tous les arguments que j'entends ici et là, c'est du plus grand mépris pour les territoires ruraux, qui entre nous peuvent très bien se gérer sans être planifiés par qui que ce soit. L'interprétation est évidente. Aujourd'hui, on ne pense et on ne doit penser qu'urbain.

La deuxième, débat sur le projet, etc., etc., on constate, ça donne bonne conscience mais on ne vote plus, au cas où il y aurait quelques surprises. Je connais la réponse, on va nous rétorquer : c'est la loi. Permettez-moi de vous dire que notre démocratie est sérieusement en train de dérapier, c'est loin d'être un scoop. Dans les propos du rapporteur, que j'estime et respecte, je ne peux que redire ce que j'ai déjà écrit, c'est que s'il y a des bons sentiments et une logique certaine, c'est que l'on ressent à la lecture de ce PADD la volonté, et on y met les moyens, de faire admettre aux élus et plus hypocritement de leur faire partager une logique de développement durable vue d'en haut, de cette volonté des pouvoirs publics d'imposer aux territoires l'élaboration d'un projet mis en place par la sphère politico-bureaucratique dans le cadre des lois Grenelle, ALUR et NOTRe ; mise en place linéaire, sans tenir compte des spécificités locales, sans tenir compte de l'avis de la population, malgré les affirmations contraires. Démarche de planification pure et dure où l'on veut faire croire à l'implication des élus. Toutes les informations, directives et conclusions découlent d'une démarche à sens unique. Les élus sur le terrain n'étant hélas là que pour approuver. En un mot leur faire admettre que ce sont eux qui ont décidé alors que c'est la toute puissance technocratie. Où nous amène le PADD ? Ce qui est écrit : limiter la consommation de l'espace ; lutter contre l'étalement urbain ; renforcer les pôles urbains. Ce qui n'est pas écrit mais qui est sous-jacent : affaiblir les zones rurales ; assécher les communes pour mieux les faire disparaître. Ce n'est pas ce que nous voulons, ce n'est pas ce que souhaite la population. Chaque commune devrait pouvoir gérer son développement en fonction des opportunités sans se voir bridée par un cadre administratif imposé, et plus particulièrement par un SCOT qui impose une enveloppe du foncier qui ne répond en rien à une nécessité. C'est entre autres le SCOT qu'il faut revoir et pas seulement à la marge.

Je ne veux pas être trop long et je vous remercie de votre écoute mais je ne peux terminer sans répéter encore et toujours que ce sont les élus locaux qui sont le mieux

à même de savoir ce qui est bon pour leur commune, de comprendre les défis auxquels leur commune est confrontée, de définir une politique urbanistique pour son territoire, de gérer le développement de leur commune, qui sont le plus à même de faire vivre les gens ensemble dans leur commune. Et ce ne sont surtout pas les technocrates, techniciens et bureaux d'études qui aujourd'hui nous imposent de faire ce qu'ils nous déconseillaient hier et qui demain nous feront faire le contraire de ce qu'ils nous imposent aujourd'hui. Je vous remercie. Michel Terreaux. »

M. le Président : Merci Madame. Oui Jean-François ?

M. Jeante : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Mon intervention va reprendre l'essentiel des éléments de la motion que mon Conseil a votée à l'unanimité et que j'ai transmise à vous Monsieur le Président. Si je comprends bien l'objectif de notre débat de ce soir est d'une part, après la phase de concertation, d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD ; et d'autre part, de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire et des programmes d'orientation et d'action. Mon propos sera simple, à Saint-Nexans nous sommes d'accord sur les objectifs mais en opposition totale avec les méthodes et moyens envisagés pour la mise en œuvre. Nous sommes en plein accord sur la nécessité de réfléchir et d'agir à l'échelle intercommunale sur les objectifs présentés. Comme les auteurs du rapport, nous pensons qu'il est important de conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise en renforçant notamment son accessibilité, sa desserte numérique et en promouvant les filières d'excellence, en valorisant la fonction agricole et viticole, et le tourisme bien sûr. Nous pensons qu'il est important de construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbain, en promouvant la qualité dans l'aménagement des villes et des bourgs, en organisant la mobilité durable. Nous pensons qu'il est important d'organiser le territoire et développer une politique de l'habitat pour bien vivre ensemble toute l'année, valoriser le bâti et le patrimoine, l'architecture et les paysages, économiser l'espace et redonner sens aux extensions urbaines. Nous pensons qu'il est important de valoriser et préserver le capital nature et la qualité de notre environnement. En parfait accord avec les orientations du PADD, Saint-Nexans ne veut pas devenir un commun dortoir, aussi nous sommes particulièrement sensibles au renforcement des services et commerces de proximité, à ce titre, avec l'aide de la CAB, du Département et de la Région, nous avons créé un premier commerce de proximité et allons en ouvrir un autre début 2019 ; aux intentions de mutualisation de service avec d'autres communes comme les services médicaux, sur ce point nous venons de faciliter l'installation de personnels paramédicaux ; au maintien de notre école dont la fermeture mettrait en risque notre village, en tant que communauté vivante avec de forts liens sociaux. Vous le voyez, je vous l'avais dit en introduction, nous sommes en accord sur les objectifs et les intentions mais en désaccord profond avec les moyens de les atteindre. Et ce parce qu'ils nous semblent, d'une part contraires à l'objectif affiché de solidarité et d'autre part mettre en péril les communes rurales. J'en donnerai 2 exemples. L'organisation multipolaire du territoire et la temporalité du Plan d'Aménagement Urbain, qui risquent de créer des déserts autour des pôles centraux puisque les communes rurales ne voient leur développement reconnu qu'à partir de 2028 c'est-à-dire dans 10 ans. Cette organisation semble, sauf erreur de notre part, faire fi des possibilités de développement du télétravail qui correspond à une forte attente de certaines populations plutôt jeunes et qui sera rendu possible par l'accélération de la desserte numérique à laquelle la CAB s'emploie en ce moment. L'objectif d'enveloppe foncière maximale à vocation d'habitat réservée au pôle rural qui, en limitant de façon drastique l'installation de jeunes ménages, sera également un frein à l'installation et au maintien

de commerces de proximité et des groupes scolaires. Ces moyens nous semblent être ceux d'une politique malthusienne, fondée sur des schémas passés et non de ceux d'une politique d'avenir visant à rendre notre territoire attractif. Sachez qu'à Saint-Nexans nous sommes fiers de signer chaque année, et ce depuis plusieurs années, entre 8 et 10 permis de construire tout en veillant à respecter les équilibres spatiaux et à ne pas favoriser le mitage. C'est pourquoi nous demandons de revoir les moyens à mettre en œuvre comme la définition des pôles et la temporisation, mais surtout l'abandon de la méthode de la répartition d'enveloppes foncières au profit de méthode garantissant la maîtrise d'une politique d'habitat sans restreindre le développement. Depuis des années, notre Conseil mène un combat pour développer notre village en harmonie avec son histoire, ses racines, son implantation géographique, mais en nous projetant sur l'avenir. Les nouveaux habitants que nous recevons chaque année nous prouvent que nous sommes sur la bonne voie. Je suis sûr que vous comprendrez mes arguments, je suis confiant sur le fait que nous allons pouvoir travailler sur l'évolution des méthodes de mise en œuvre. Sachez néanmoins que c'est avec détermination que nous respecterons les engagements pris auprès de nos concitoyens. Je vous remercie pour votre attention.

M. Bordenave : Je réponds surtout à Jean-François Jeante, je vous laisserai répondre pour Michel Terreaux. D'abord je suis heureux moi d'entendre que tu es d'accord sur les objectifs au moins du PADD. Après, en ce qui concerne, je sais les interrogations que se pose la commune notamment de Saint-Nexans. C'est vrai que peut-être au départ nous avons trop parlé d'enveloppes ou trop parlé d'enveloppes par commune et par pôle. Je crois qu'aujourd'hui, ce débat il est dépassé car on l'a dit, on l'a redit, le raisonnement que l'on a aujourd'hui c'est de raisonner globalement. Ça veut dire qu'il peut y avoir des équilibres entre les communes en fonction des besoins qu'on est en train d'analyser. On est en train de passer aujourd'hui dans toutes les communes, on en a fait 21 sur 38, je n'ai pas pu assister à la réunion à Saint-Nexans mais jusqu'à maintenant et aujourd'hui, quasiment toutes les demandes des élus sont prises en compte et devraient pouvoir être assurées. Je n'ai pas cru comprendre que sur Saint-Nexans aujourd'hui il y avait un souci à ce niveau-là, de toute façon on y sera vigilant, moi j'y serai vigilant. Mais je dis bien une fois de plus, sortons, et je crois que Denis Leddet a essayé de démystifier mais on a un peu de mal, arrêtons de passer commune par commune, permis par permis. Aujourd'hui on raisonne au niveau du territoire et puis, comme je le dis souvent, un document qui est approuvé, il peut être révisé très facilement, ne vous inquiétez pas. Si demain on a une arrivée importante de Bordelais qui viennent dans le Bergeracois, on trouvera les moyens de les accueillir et on les attend.

M. Garrigue : Je voudrais dire un petit mot dans ce débat parce que c'est vrai que c'est un sujet auquel on est confronté aussi sur Bergerac, parce qu'on a le souci de préserver les espaces, et ça, on ne peut pas se contenter comme le demande Michel Terreaux d'agir au bon vouloir de chaque commune. Il y a un souci qui est de préserver, à la fois pour préserver l'agriculture, on ne peut pas parler de circuit court si on ne développe pas des territoires agricoles, on ne peut pas parler de défendre la viticulture, l'arboriculture, de développer le tourisme si on ne défend pas les paysages et les espaces ruraux. On a besoin d'avoir cette protection. Mais c'est vrai qu'il y a 2 facteurs dont il faut absolument qu'on tienne compte, et ça je ne suis pas sûr qu'on en tienne suffisamment compte de façon générale dans les documents d'urbanisme. Il y a un premier facteur, c'est qu'on est un pays dont la population ne cesse pas d'augmenter et va continuer à augmenter. On fête les 50 ans de mai 68, en mai 68 on était 50 millions d'habitants ; on est aujourd'hui, 50 ans plus tard, 67 millions. Et les projections

font apparaître qu'en 2030 on sera 70 millions, en 2040 73 millions. Ça veut dire que cette population qui progresse il faut qu'on soit en mesure de l'accueillir et je pense que là-dessus les documents d'urbanisme, tels qu'ils sont conçus, ne tiennent pas peut-être suffisamment compte de cette réalité. Je ne parle pas pour notre territoire mais je dis de façon générale. Après il y a une deuxième réalité qu'a un peu évoqué Christian Bordenave, qui est une double réalité, c'est la rénovation de la ligne ferroviaire qui va nous rapprocher de l'Agglomération Bordelaise et la montée du prix du foncier dans l'Agglomération Bordelaise. C'est un schéma malheureusement qu'on connaît dans toutes les agglomérations, c'est qu'il y a une partie de la population qui n'a plus les moyens d'accéder à la propriété ou aux loyers au niveau où ils sont, et qui se trouve rejetée vers la périphérie. Il y en a une partie c'est par choix mais il y a une autre partie c'est par nécessité. Et la conjonction de la rénovation de la voie ferrée et de la montée du prix du foncier en région bordelaise, ça va sans doute dans les années qui viennent renvoyer un grand nombre de personnes vers notre territoire. Là-dessus il faut quand même être lucide, si on veut accueillir des populations qui viennent de l'Agglomération Bordelaise, il ne faudra pas que ce soit trop loin de la voie ferrée telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est aussi un élément de réflexion qu'il faut qu'on intègre dans l'élaboration de ce document ; à mon avis c'est ce qu'on essaie de faire sur Bergerac, et ce n'est pas par extension des terres livrées à la construction immobilière mais ce serait plutôt par reconquête d'un certain nombre d'espaces qu'on a aujourd'hui autour de la gare et qui sont abandonnés ou totalement sous-utilisés. Je pense que ce raisonnement-là, il peut peut-être s'étendre sur l'ensemble de la vallée de la Dordogne. Mais je crois qu'il faut effectivement tenir compte de ces 2 facteurs. On a besoin de règles, on a besoin d'un cadre, mais on ne peut pas ignorer ces 2 réalités que sont la réalité démographique à l'échelle nationale et d'autre part la réalité du fait qu'on aura forcément un mouvement de population à partir de l'Agglomération Bordelaise.

M. Auroy-Peytou : Moi, je viens d'écouter avec beaucoup de passion toutes les interventions des élus, j'ai toujours eu confiance entre Didier Capuron qui avait le dossier avant et maintenant Christian sur ce domaine-là. Je voulais simplement vous parler du vécu d'un élu dans une commune comme la mienne qui est en train de se développer de façon croissante, j'ai beaucoup de demandes d'installation et peu de terrains qui se libèrent. Et par contre, ce qu'il faut aujourd'hui c'est de se doter d'un outil qui nous permette de développer, et pas un outil qui nous contraint. Parce qu'aujourd'hui, c'est déjà difficile pour nous élus de comprendre la loi mais c'est encore plus difficile de l'expliquer à nos administrés. Et nous sommes élus non pas pour nous-mêmes, on est surtout élus pour représenter les administrés, il ne faut pas oublier cela. On est là autour de la table pour construire le territoire de demain, on n'est pas là pour construire mon territoire. Donc il faut remettre peut-être un peu plus de solidarité sur tout le territoire. J'entends bien ce que dit Jean-Claude Portolan sur le développement économique sur sa commune, sur l'axe de l'ouest, Bergerac vers Gardonne. Nous, nous sommes limitrophes, mais entre nos 2 communes déjà nous avons 2 schémas différents. Il n'a pas de PLU, moi j'ai un PLU avec toutes les contraintes que donne le PLU. J'aurai du développement économique sur ma commune mais je ne peux pas parce qu'il faut que ce soit à 75 mètres de l'axe de la route, etc., et de l'autre côté de la route on peut, on a des terrains constructibles. Quand on veut expliquer ça aux gens, ils ne le comprennent pas et je le comprends. On a une route qui fait la frontière entre nos 2 communes, de l'autre côté c'est constructible jusqu'au bord de la route et moi j'ai la contrainte des 75 mètres par rapport à l'axe de la route. Et j'ai perdu, Christian tu te rappelles tu étais venu sur ma commune pour présenter une personne qui voulait s'installer sur Lamonzie, pourquoi sur Lamonzie, parce qu'ils disent sur Lamonzie ça

se développe, c'est dynamique, il y a la route, il y a des médecins, il y a la salle omnisports, il y a plein de choses qui arrivent, on veut aller sur Lamonzie. Je veux bien mais le problème, j'ai des contraintes. Donc on a créé aujourd'hui un outil de contrainte et non un outil de développement. Moi ce que je souhaite dans cet outil, c'est de libérer les contraintes et d'attirer surtout quand on a la demande. On a la demande sur Saint-Laurent, la demande sur Gardonne je présume, sur Prigonrieux de l'autre côté. Donc il faut je pense attirer le plus possible de gens, mais en libérant de toutes ces contraintes, de toutes ces lois qui sont difficiles déjà pour nos élus. J'adhère dans ce que vient de dire la représentante de Michel Terreaux, je le comprends, mais je veux être beaucoup plus optimiste pour notre territoire. Parce que c'est vrai que de dire on est contre la loi, contre ceci, malheureusement on peut toujours sauter sur sa chaise comme un cabri contre l'Europe, l'Europe, l'Europe, mais aujourd'hui la loi est votée, la loi NOTRe elle est là, il faut essayer de l'appliquer. Mais il faut que, nous, on mette des règles beaucoup plus simples pour permettre un vrai développement de notre territoire. Je pense que c'est cet enjeu-là, parce que je vous dis, moi, je le vois quand mes administrés viennent me demander que leur terrain puisse devenir constructible alors qu'il était classé constructible avant le vote du PLU en 2015 et aujourd'hui il est repassé en agricole ou en zone verte, en zone N. C'est difficile de leur faire comprendre alors qu'à côté on peut développer. C'est difficile aussi, moi je ne suis pas pour des dents creuses sur le territoire, on essaie de développer quartier par quartier mais après comment expliquer à la population. Si nous représentons la population, en tant qu'élus, il faut mettre des règles simples, lisibles, qui nous permettent de développer et non de contraindre.

M. le Président : Merci Thierry. Juste un petit mot. Tu as soulevé Thierry un effet négatif de la situation d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a une telle disparité de nos documents d'urbanisme qu'il y a du coup une concurrence et des choses inexplicables pour nos administrés. C'est-à-dire qu'à tel endroit on peut faire telle chose et à un autre endroit, il suffit de passer en Conseil Municipal et de délibérer pour ouvrir des zones à urbaniser sur certaines communes, alors que d'autres sont soumises à des contraintes liées au PLU. Et puis il y a ceux qui ont franchi le pas de grenelliser leur PLU, ils ont été un petit peu plus loin. Ces contraintes, je l'ai dit en préambule, elles ne sont pas le fait de chacun d'entre nous, elles sont le fait de la loi. On peut rester aujourd'hui dans l'immobilisme et rester avec cette disparité de documents d'urbanisme. On sait que ça pose un certain nombre de problèmes à bon nombre d'entre nous, qu'il y a des communes qui attendent justement l'évolution, l'ouverture. Parce que c'est vivant un document d'urbanisme, Christian l'a rappelé, c'est-à-dire que ce document il n'est pas fait pour 150 ans, on fera des révisions, etc. On peut toujours présenter ce que vous dites, on va se faire plaisir, on va établir quelque chose de simple, ça par contre on peut y travailler et je crois que c'est un peu la philosophie que défend Christian à chaque réunion. Mais on va se retrouver devant les Personnes Publiques Associées, on va se faire retoquer ! Parce que si on présente quelque chose qui ne correspond pas à la loi, moi j'entends ce que vous dites, je suis Maire, j'ai fait un PLU, une révision de PLU, c'est quelque chose que j'ai pratiqué dans ma commune ; porter devant les habitants le fait que des terrains qui étaient constructibles ne le sont plus, je pense que nos collègues de Dordogne Eyraud Lidoire ont essuyé une première vague courageuse par rapport à cette réduction de l'espace, je crois que ça il faut s'en rappeler aussi. Ils peuvent en parler sagement. On est un peu coincé parce qu'on peut rester et se faire plaisir à dire « oui, ce n'est pas normal, il faut qu'on fasse comme on voudrait ». Parce que c'est ce qu'on voudrait, parce que dans nos communes il va falloir aller expliquer à des gens qui ont des terrains constructibles, les situations sont

diverses et variées mais il y a des gens qui ont investi pour leurs vieux jours avec des terrains qui étaient constructibles. Il y a des terrains qui leur ont été transmis par leurs parents, leurs grands-parents, et on va leur dire qu'ils ne sont plus constructibles, etc. Autant de cas difficiles pour nous à porter. C'est vrai que si, là par contre la solidarité elle va être nécessaire parce que si on a un discours différent les uns des autres, qu'à tel endroit on dit ce qui devrait être porté collectivement je le pense c'est la loi parce qu'on a beau dire, Michel Terreaux le rappelait dans son courrier, j'en ai souvent parlé avec lui donc je sais sa position, qu'on allait lui rétorquer que c'était la loi. Mais si on nous dit de rouler à 90, bientôt à 80, on sera bien obligé de rouler à 90 ou de rouler à 80 demain. Aujourd'hui, on nous dit ce n'est pas constructible, ce n'est pas constructible. Ce n'est pas nous qui faisons les règles. Alors ce n'est pas une question de se dissimuler derrière ça. La situation confortable pour nous et ça je vous l'ai déjà dit, on en parlera en Conférence des Maires et on prendra la décision in fine collectivement en Conférence des Maires de garder le statut quo. Je ne pense pas que ça soit raisonnable. Mais, écoutez la décision ne m'appartient pas, elle appartiendra à la majorité des maires qui en parlera tranquillement une fois qu'on aura démystifié certaines choses, parce qu'il ne faut pas non plus fabuler. Il y a le principe des vases communicants, Pascal le rappelait tout à l'heure, ce n'est pas 3 terrains par an et par commune, ce n'est pas comme ça que ça marche. Ça fait longtemps qu'on en parle, vous savez très bien que ce n'est pas comme ça que ça se pratique. Peut-être qu'on doit être plus pédagogue sur l'instruction de certains permis, on doit peut-être assouplir et collectivement mieux présenter les choses, ça j'en suis convaincu, mais on n'échappera pas à cette présentation devant les Personnes Publiques Associées, qui sont les verrous et qui vont nous dire « vous êtes dans le cadre » ou « vous n'êtes pas dans le cadre ». Après, si on part sur un document qui n'a aucune chance d'être validé par la Préfecture, on renoncera, on différera, je ne sais pas mais sachez que c'est le choix qui vous est proposé. Soit on fait pour le mieux en essayant de coller, c'est l'exercice difficile que fait Christian dans toutes les communes, soit on repoussera. Il y a déjà 4 PLUI qui ont été adoptés dans le Département puisque nos collègues font ce travail aussi. Vous savez, en 2020, si on n'a pas fait ce PLUI, d'autres problèmes surgiront. Ça freinera certains développements à certains endroits, ça fragilisera des autorisations de projets à certains endroits, etc. Donc il n'y aura pas que des avantages. Chaque situation a son lot d'avantages et d'inconvénients. Voilà ce que je pouvais répondre, oui Thierry ?

M. Auroy-Peytou : Je voudrais quand même rappeler aux partenaires associés que j'ai reçu au début de mon mandat, lorsqu'on a discuté pour notre Plan Local d'Urbanisme, le problème c'est qu'il faut bien faire comprendre à ces personnes, comme je leur ai dit à l'époque, nous avons un mandat et eux ce sont des techniciens, j'entends bien mais c'est quand même nous qui sommes porteurs d'un souhait de la population. D'ailleurs ça avait porté à l'époque sur mon Plan Local d'Urbanisme, où après nous avons pu développer certaines zones. C'est une discussion, la vie est une discussion, ce sont des compromis. Je pense qu'il faut bien dire à ces partenaires sociaux que nous sommes porteurs d'un mandat, nous représentons nos administrés et nous sommes là pour défendre les intérêts des administrés tout en tenant compte des intérêts de notre commune et du territoire. Eux ne sont pas déjà sur le territoire, ils connaissent très bien la loi, je respecte ces gens-là. Mais c'est quand même nous les porteurs d'un mandat et c'est quand même nous qui devons avoir les idées pour développer nos communes de demain, c'est nous aussi qui devons apporter aussi ce que demande la population sur leur terrain et autres. Je comprends qu'aujourd'hui il ne faut plus construire, on a fait tellement d'erreurs dans le passé, aujourd'hui c'est

difficile de rattraper. Moi j'ai une commune qui est éparpillée de partout. Donc on a le bon sens, on connaît notre territoire, le maire et ses élus, moi j'ai un adjoint qui connaît très bien son dossier d'urbanisme et quand je l'écoute et on regarde sur le terrain, on connaît très bien notre territoire. Donc c'est à nous aussi d'avoir le dernier mot sur notre aménagement de notre territoire, et après avoir une vision globale sur l'ensemble de la CAB. Mais je m'excuse, il faut qu'on ait avec ces gens-là une discussion et qu'on trouve des compromis pour trouver des solutions à nos administrés.

M. Garrigue : Moi le sentiment que j'ai, c'est qu'effectivement on a peut-être fixé à un certain moment des normes trop restrictives mais si on veut avoir une discussion qui soit positive avec les Personnes Publiques Associées, avec l'Etat en particulier, je pense qu'on ne peut pas raisonner commune par commune. Je pense qu'il faut se placer dans le cadre d'une stratégie de territoire. Et cette stratégie de territoire qui intègre ce double aspect démographique que j'évoquais tout à l'heure, qu'on a un peu trop tendance à sous-estimer aujourd'hui dans les documents d'urbanisme à mon avis. Et puis le problème de notre relation avec la métropole qui va quand même évoluer et qui risque d'impacter fortement les choses. Je pense que c'est plutôt en bâtissant une stratégie globale à l'échelle du territoire, il y a certaines communes qui en termes de possibilité de construction seront peut-être gagnantes, d'autres qui seront moins gagnantes. Mais on a aussi des espaces à préserver, c'est ça qu'il ne faut jamais perdre de vue et qu'il faut peut-être dans certains cas faire un effort pour densifier davantage. Mais je pense que c'est dans une discussion de ce type qu'on arrivera peut-être à faire évoluer les choses avec les Personnes Associées avec lesquelles on a à discuter.

M. Bordenave : A ce stade, je voudrais revenir sur 2-3 petites choses. Effectivement Thierry, je suis complètement en phase et je n'arrête pas de répéter, je n'arrête pas de rappeler, chaque fois qu'on va voir les maires aujourd'hui puisqu'on travaille sur le zonage, de leur dire que ce sont eux qui commandent. Denis Leddet il nous aide, il nous accompagne, donc nous on est là simplement pour voir, il nous rappelle un certain nombre de règles. Je ne suis pas inquiet comme le dit Daniel Garrigue, je suis d'accord avec lui, quand on va le présenter au niveau des services d'Etat, il faudra simplement justifier, on en a parlé également au niveau du SCOT, il faut surtout qu'on ait les arguments pour justifier et on les aura. Moi je ne suis pas forcément inquiet. Et je finis par une petite boutade par rapport à la commune de Lembras, on a travaillé à Lembras, je vous le donne en mille, mais le projet le plus structuré aujourd'hui qui est présenté dans une commune près du centre bourg, c'est à Lembras. Donc je ne suis pas là non plus trop inquiet sur les conséquences.

M. Leddet : Pour compléter sur ces échanges et éclairer le débat, puisqu'il y a un lien étroit quand même entre la manière d'organiser le développement urbain et puis vous l'avez dit, les ambitions en matière d'accueil de population et d'accueil de logements. On retrouvait la même observation sur ce troisième chapitre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui traduit notamment les ambitions en matière d'accueil de population et de création de logements. Et puis, autre point qui a été soulevé tout à l'heure, il y a un ajout qui va être apporté au PADD pour souligner l'intérêt de lutter contre la désertification scolaire et la désertification des équipements, notamment sur les territoires ruraux.

Sur la question des objectifs en matière de logements, ce petit croquis pour expliquer un petit peu mieux là où sont les ambitions du document d'urbanisme aujourd'hui, et en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale, qui je le rappelle au passage est aussi une Personne Publique Associée. Vous aurez vous-même à vous prononcer sur vos propres choix par rapport à ça. On est sur un

document d'urbanisme qui a pour ambition à l'horizon 2030-2032 de pouvoir accueillir 66 000 habitants contre un peu plus de 60 000 habitants recensés aujourd'hui ; et qui a pour ambition de prendre en compte le fait aussi que cette croissance démographique de l'ordre de 400 habitants supplémentaires par an nécessite des logements adaptés à ces nouveaux besoins. C'est-à-dire qu'il y a une réalité du territoire qui n'est pas propre uniquement aux Bergeracois et à la Communauté d'Agglomération mais qui est propre à l'ensemble du territoire national, qui est le vieillissement de la population. Donc des besoins plus importants en logements, puisque proportionnellement plus de personnes à loger dans les 20 prochaines années sur ce point. Ces éléments sont intégrés sur l'ensemble des choix du document d'urbanisme. On est sur un document d'urbanisme qui permet d'accueillir 400 habitants supplémentaires par an et de créer quasiment 300 logements par an aussi sur l'ensemble du territoire. Cette création de 300 logements par an, c'est à la fois par la mobilisation du foncier mais c'est aussi en réponse à un autre défi qui est important pour le territoire qui est la réhabilitation de logements vacants, puisqu'aujourd'hui il y a 10 % du parc de logements qui est vacant. 10 % du parc de logements vacant ça signifie qu'il y a une vacance structurelle qui est relativement importante, qui est pérenne et qui pose problèmes et qui menace à la fois le centre-ville de Bergerac mais aussi plusieurs centres bourgs du territoire.

L'autre objectif du PADD c'est de dire la production de logements c'est effectivement en neuf mais c'est aussi par la reconquête de logements vacants, notamment pour ramener ce taux de logements vacants plus près de 8 % dans les 20 prochaines années. Ça veut dire un effort considérable aussi en matière de stratégie d'habitat sur ce point.

Et dernier élément qui est ajouté également au PADD, vous l'avez souligné, c'est la notion de solidarité en matière de production de logements et en particulier en matière de production de logements sociaux puisque vous avez 2 communes, Prigonrieux et Bergerac, qui sont confrontées à une problématique d'application de la loi ALUR et de la loi SRU en matière de production de logements sociaux. Donc là aussi est affiché le principe de solidarité, avec des discussions là encore en cours avec les personnes associées à la démarche pour pouvoir mieux prendre en compte la répartition des objectifs de mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

Voilà les quelques points qui sont apportés en complément sur ce troisième chapitre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Vous voyez qu'il y a un lien étroit avec les précédents échanges que vous venez d'avoir.

M. le Président : Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui Thierry.

M. Auroy-Peytou : Je lis là au point 4 « lutte contre la désertification scolaire et des équipements », ça on est tous d'accord, mais ce sont des décisions d'Etat. Quand le ministère de l'Education nationale parle aujourd'hui de dire qu'il n'y aura plus que 4 classes uniques et non plus des écoles à 2 classes, et on viendra au fur et à mesure vers des concentrations au niveau des communes qui ont tous les équipements pour récupérer les autres écoles. On peut très bien le marquer, mais c'est assez compliqué de faire comprendre à l'Etat qu'il faut laisser ici ou là des structures d'accueil pour les écoles et le scolaire alors que d'un côté on prépare une loi pour supprimer toutes ces écoles et ces RPI dans notre territoire. On peut toujours l'écrire, mais après comment le combattre, c'est autre chose.

M. le Président : Un point par rapport à ce que tu dis Thierry, les chiffres sont aussi têtus, on a perdu 280 habitants sur la CAB en 2017. Donc on a aussi un problème démographique global et un problème démographique notamment sur les enfants. Je ne rappellerai pas les chiffres, tu les connais aussi bien que moi, de la future rentrée

scolaire, avec 600 élèves de moins à l'échelle du Département. Il faudra de toute façon ajuster les choses, c'est toujours douloureux de le faire mais là on a des choses qui sont prégantes. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. On continue.

M. Leddet : Dernier axe du Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour valoriser, préserver les qualités environnementales intrinsèques du territoire. Axe du PADD qui s'intéresse essentiellement notamment à toutes les problématiques et aux défis environnementaux du territoire, que ce soit sur la gestion des ressources naturelles, notamment la ressource en eau, de la biodiversité à travers la définition des trames verte et bleue, à travers la performance énergétique aussi du territoire et des objectifs associés là aussi aux documents d'urbanisme sur ce point ; la prise en compte également des risques et des nuisances qui sont à l'œuvre sur l'ensemble du territoire. Globalement, on est sur un objectif sur lequel il y a eu peu d'observations à l'issue des débats en Conseils Municipaux. La principale attente en matière de complément est de bien préciser que, notamment sur tous les coteaux sud il y a une trame verte au niveau de la cartographie qui est à étoffer, en s'appuyant un petit peu plus sur tous les boisements qui notamment constituent une mosaïque avec les espaces viticoles sur toute la partie sud du territoire ; et de mieux mettre en exergue cette réalité et cette spécificité sur la partie sud du territoire.

Voilà sur le principal point de demande de complément sur cet objectif, qui n'a pas suscité de débats ou du moins de débats moins passionnés sur ces enjeux environnementaux.

M. le Président : Pas de commentaires ? Ça confirme ce que vous disiez.

M. Leddet : L'ensemble des points a été abordé. Juste à titre d'information, les prochaines étapes d'élaboration du PLUI, avec une à court terme puisque c'est à partir de demain matin et demain après-midi, donc la poursuite des travaux avec les communes notamment sur la définition du plan de zonage, donc les ateliers OAP, qui vont se dérouler le 15 mai, le 24 mai et le 29 mai. Et la poursuite des réunions thématiques aussi sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, notamment pour continuer les échanges qui ont eu lieu ce soir sur le développement économique, pouvoir travailler justement sur la traduction réglementaire à partir de votre projet de stratégie et de développement économique, donc des échanges qui sont prévus sur un atelier thématique le 14 juin ; et plus spécifiquement sur ce qui concerne l'agriculture, viticulture, sylviculture, le 4 juin ; et en ce qui concerne l'environnement, notamment le 23 mai.

Voilà pour les prochaines étapes, sachant que l'objectif est de continuer à travailler sur les mois de juin et juillet toujours sur cette traduction réglementaire, à la fois sur l'ajustement des zones urbaines, des zones à urbaniser sur lesquelles nous travaillons actuellement mais également sur la définition des zones agricoles et naturelles. Merci de votre attention.

M. Bordenave : Je conclus. Mais d'abord je remercie les participants à ce débat. Je trouve que le débat était intéressant et permet de prendre en compte aussi un certain nombre de préoccupations, dont on tiendra compte pour l'élaboration du PLUI. On peut estimer que le débat a eu lieu et toutes les contributions seront enregistrées et analysées.

Moi sur les prochaines étapes, effectivement Denis Leddet vient d'en préciser un certain nombre, je rappelle aussi la réunion publique que l'on fait à Prignonrieux le 11 juin pour expliquer à la population un certain nombre d'éléments concernant toujours le PADD. Et ensuite, nous continuons l'élaboration des zonages, nous continuons à aller dans chaque commune, nous en avons fait 21, il n'en manque plus que 17 ; l'élaboration des OAP comme vient de l'indiquer Denis Leddet. Ce que nous

souhaitons c'est que le projet de PLUI HD par le Conseil Communautaire soit arrêté à la fin de l'année 2018 pour ensuite l'année 2019, consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique, pour une approbation au 3^{ème} trimestre 2019.
M. le Président : Merci Christian. On peut considérer que le débat sur le PADD a été tenu en Conseil Communautaire ce soir. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacement (PLUiHD), par délibération en date du 8 juillet 2013, complétée par une délibération du 22 mai 2017.

La volonté d'élaborer un PLUiHD à l'échelle de l'Agglomération répond à l'ambition d'élaboration d'un projet commun et à des nécessités liées à la fois à l'évolution récente du contexte réglementaire en matière de planification urbaine et au contexte local du territoire de la CAB.

L'échelle intercommunale, expression du bassin de vie, est une réalité incontournable. Elle est devenue la véritable échelle du quotidien : celle des déplacements domicile-travail, du logement des ménages, de la vie scolaire des enfants, des modes de consommation et de loisirs, de l'organisation des équipements, enfin celle des paysages et du cadre de vie.

Le PLUiHD permettra de conforter la cohérence et la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité.

Les travaux d'élaboration du PLUiHD ont aujourd'hui bien avancé. Le diagnostic territorial prospectif, réalisé et actualisé suite à la modification du périmètre de la CAB, par le Groupement CITADIA, EVEN, MERCAT, IRIS CONSEIL, LENGLET a permis de révéler les enjeux stratégiques du territoire auxquels devra répondre le futur PLUi.

Conformément à la délibération du 22/05/2017 stipulant les modalités de collaboration, plusieurs réunions de travail ont permis de finaliser l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) intercommunal.

Pour poursuivre l'élaboration du PLUi, ce projet de PADD doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal puis du conseil communautaire.

L'ensemble des Conseillers Communautaires a pu prendre connaissance du PADD soumis au débat d'aujourd'hui, le document établi par le groupement CITADIA leur ayant été transmis pour les débats organisés dans leurs Conseils Municipaux respectifs et également joint à la convocation pour ce Conseil Communautaire. Une présentation en a également été faite en Conférence des Maires le mardi 3 avril 2018.

Il est rappelé que le PADD constitue la clé de voûte du PLUiHD en tant qu'il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement dans tous les domaines traités par le document d'urbanisme (activités économiques, urbanisation, paysages, environnement, ...). Le PADD constitue le projet politique intercommunal fixant les objectifs de développement pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans une

approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain.

Les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues, dans le cadre de ce PADD, pour l'ensemble du territoire de la CAB sont les suivantes :

Un axe transversal : Consolider la structure multipolaire du territoire : renforcer le rôle majeur du pôle urbain, organiser et structurer les pôles d'équilibre, organiser le développement des communes rurales

- I- Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise.
- II- Construire le territoire de demain en adaptant les modes d'aménagement et de développement urbains.
- III- Organiser le territoire multipolaire pour bien vivre ensemble toute l'année.
- IV- Valoriser et préserver les qualités environnementales intrinsèques.

Mr LEDDET, Directeur du bureau d'étude CITADIA, en a fait une présentation, au travers d'un diaporama, en rappelant les principaux points ayant suscité des débats lors des différents Conseils Municipaux.

Ce débat en Conseil Communautaire doit permettre à tous les élus d'échanger sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire intercommunal. Il ne marque pas la fin des travaux mais permet :

- d'ajuster la rédaction des objectifs du PADD afin d'apporter les nuances nécessaires et de veiller à la plus grande cohérence,
- de guider les choix ultérieurs de traduction réglementaire du PADD (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement) et des programmes d'orientations et d'actions (habitat et déplacements).

Les différentes observations sur ce PADD seront retranscrites dans le procès-verbal de ce débat.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte que le débat sur le PADD intercommunal de la CAB a eu lieu.

Les prochaines étapes de l'élaboration du PLU sont les suivantes :

- Elaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Elaboration des programmes d'orientations et d'actions – habitat et déplacement.
- Arrêt du projet de PLUiHD par le conseil communautaire.
- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Enquête publique.
- Approbation du PLUiHD en conseil communautaire au 3^{ème} trimestre 2019.

DECISION :

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la tenue du débat sur le PADD intercommunal de la CAB.

M. le Président : On va passer au dossier suivant, dossier n° 2, déclaration de projet n° 1 pour un projet d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'aéroport de Bergerac et avec une mise en comptabilité avec ce PLU. Monsieur Céréa.

Déclaration de projet n° 1 pour un projet d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'aéroport Bergerac Roumanière et mise en comptabilité du PLU de Bergerac

D 2018 – 143

RAPPORTEUR : Alain CEREA

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Céréa : Bonsoir à tous. On vient de débattre très longuement d'un sujet qui va permettre la conséquence de ce que je vais présenter, mais on va être obligés d'anticiper un petit peu puisque manifestement il n'est pas encore prêt. Pour faire la synthèse, il s'agit là, vous vous rappelez, nous avons tous voté pour faire un champ photovoltaïque sur le côté nord de l'aéroport. Je fais court, après je ferai la lecture si vous voulez tous, non ? On était limités à 100 mètres de l'axe de la Rocade. Ce qui nous est demandé, ce que l'on propose à la réflexion et à l'étude évidemment et à l'enquête publique, c'est de réduire cette distance à 30 mètres, ça avait d'ailleurs déjà été abordé à l'époque, ce qui va permettre de passer de 32 000 quasiment panneaux à 16 000 de plus, ce qui réellement va nous permettre d'augmenter, on va passer de quasiment 14 000 méga watts à 5 000 de plus. Donc un rendement supérieur et ça nous intéresse dans le cadre du projet écologique, ça nous intéresse un petit peu malgré tout sur le côté production d'énergie propre, et aussi ça va faire un peu de redevance pour la CAB et le Département. A savoir qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas écrit là, c'est que le méga watt produit, la redevance est de 7 400 €. Ce n'est pas une redevance mais ce qu'on va percevoir c'est 7 400 € par méga watt, répartis en 2, c'est-à-dire 50 % pour le Département et 50 % pour la CAB, pour nous à terme, lorsque ce sera installé et d'après les négociations qui sont menées, ça devrait être terminé vers 2020. C'est bien pour nous tous.

Vous l'avez tous sous les yeux. Donc dans la réalité, qu'est-ce qu'on vous propose ? C'est bien évidemment d'accepter le projet tel qu'il est là.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à engager la procédure de déclaration du projet n° 1 portant sur la création de ce parc solaire ; préciser que la concertation de la population, c'est important pour qu'on puisse nous la dire à nous tous nos concitoyens, sera organisée selon les modalités suivantes : mise à disposition d'un registre spécifique à l'accueil de la mairie de Bergerac et de la CAB, possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier toutes les observations auprès du Président et uniquement du Président de la CAB ; toutes les informations seront sur les sites et de la CAB et de la mairie et de toutes possibilités qui seront nécessaires, affichées dès la présente délibération au siège de la CAB, en mairie de Bergerac et parution dans un journal diffusé dans le Département. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise sera chargée de transmettre cette délibération par notification à Madame la Sous-Préfète de Bergerac, à Monsieur le Président du Conseil Régional, à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Président du

SYCOTEB et aux 2 présidents des 3 Chambres Consulaires, la parité n'est pas complètement là quand même ; procéder à l'affichage de cette délibération au siège de la CAB et en mairie de Bergerac pendant un mois ; et procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Je vous remercie, à vous Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Monsieur Céréa. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Monsieur Gallon.

M. Gallon : Moi ce que je voulais dire c'est en rapport à ce que disait Monsieur Garrigue tout à l'heure. On parle du paysage touristique, on parle maintenant d'implanter je ne sais pas combien de milliers mètres carrés de panneaux solaires, on ne parle pas d'impacts écologiques puisque c'est électricité verte. En réalité, je ne sais pas si vous avez vu ce qui se passe à Faux mais où vous avez ces étendues électriques, ça vous fait certainement un apport de revenus je suis d'accord, mais pour ce qui est pour de la nature, arrêtez d'en parler parce que ce n'est pas fait pour la préserver. C'est l'avis d'une personne qui est chasseur que je vous donne. Pour moi, que l'on me dise que c'est justifié par un apport financier pour la CAB, je veux bien, mais qu'on m'explique que c'est bon pour la nature, que c'est bon pour le tourisme, non je suis désolé ça va à l'encontre de ce qui était prêché tout à l'heure. Donc moi personnellement, je ne peux pas accepter. Merci.

M. le Président : Madame Blanc.

Mme Blanc : Mon interrogation se portait sur le paysage justement, parce que ce terrain au bord de la Rode de Bergerac, sur la RN21, c'est au bas du château de Monbazillac. Ce qui veut dire que depuis le château de Monbazillac on a peut-être, je ne sais pas, je pose la question, une vue qui sera sur ces panneaux et qui sera une vue peut-être altérée pour un monument historique qui quand même est porteur d'un point de vue touristique. Et c'est vrai que depuis quelques temps, l'aspect touristique a été beaucoup développé, il y a eu beaucoup de travaux faits dans ce domaine, il y a eu beaucoup de propositions faites dans ce domaine. Est-ce que c'est vraiment le secteur le plus probant par rapport à la vue ? C'est une interrogation.

M. Céréa : Je vais parler pour ma partie. C'est dommage on n'a pas la carte en visuel mais on va vous la faire passer. Pour que vous compreniez, il y a déjà 5,3 hectares qui bordent la piste, enfin les avions ne vont pas atterrir dessus ni les ailes frottés bien évidemment. On a 5,3 hectares qui sont déjà, le permis de construire est accordé, ça va être fait. Toute la bande qui est concernée c'est la bande qui effectivement borde la route. Les enquêtes ont été faites déjà auprès des villes et des villages qui sont juste à côté, c'est-à-dire celles qui touchent et qui ont vision sur ce champ. En réalité, visuellement ça ne nous touchera pas, de notre point de vue ça ne nous touchera pas. Maintenant, il va y avoir une enquête, tout le monde verra bien et pourra s'exprimer dans le cadre. Mais pensons qu'on a déjà un petit peu plus de 5 hectares qui sont autorisés. Ce que l'on propose c'est l'extension sur 60 mètres, tout le périmètre, tout le bord de la route nationale 21.

M. Bordenave : Je précise que ce projet, quand on l'a regardé avec le promoteur, il a fait des vues depuis le château de Monbazillac de l'équipement, et c'est vrai que moi aussi je faisais partie de ceux qui étaient inquiets, qui se posaient des questions et le voit vraiment très très peu. On a surtout eu avis favorable des 2 maires concernés, le maire de Monbazillac et le maire de Colombier.

M. Garrigue : Je voudrais juste faire 2 remarques. La première, c'est qu'en Dordogne on a un déficit considérable en matière d'énergie renouvelable et qu'on est très peu présents. Et qu'à tout prendre il vaut mieux avoir de l'énergie solaire que des éoliennes qui s'inscriraient très mal dans nos paysages parce qu'on est en Dordogne dans des

micro-paysages. On s'est déjà posé la question pour Monbazillac et moi je me la suis posée aussi. Je rappelle que dans le POS de Bergerac, qui sera repris par le PLU, on a protégé la totalité de la plaine en dessous de Monbazillac, précisément pour éviter que ce paysage qui est un des atouts forts de notre secteur soit remis en question. Là, je fais observer qu'on sera quand même entre l'aéroport et la Rocade. Je fais observer que quand on est sur la terrasse du château de Monbazillac, on aperçoit à peine l'aéroport. Les pistes, etc., on voit à peine les installations de l'aéroport. Donc je ne pense pas qu'on aura un très grand préjudice visuel avec cette installation de panneaux solaires.

M. Céréa : La couleur des panneaux va être un bleu, miroitement bleu donc je vais un peu tirer fort mais de loin on va avoir comme un miroitement, mais c'est vraiment très loin, on ne le voit pas.

M. le Président : Monsieur Peyrebrune a demandé la parole.

M. Peyrebrune : Ecoutez, c'est bien parce que je vois que dans la salle certains prennent la défense de ma collectivité et je m'en réjouis. Comme il a été dit par Christian Bordenave, nous nous sommes réunis, la commune de Colombier et la commune de Monbazillac, je pense que Christophe ne me démentira pas, et nous avons donné un feu vert à cette réalisation. Premièrement, parce que déjà il y a un espace de 1 000 m² dont le permis est accordé, donc on voyait très mal comment refuser dans la mesure où un accord avait été donné pour une partie, qui ne nous avait, ce que je peux regretter, pas été soumis la première fois. Mais j'ai fait part de mon désarroi qu'on n'ait pas été concertés à ce sujet-là. La vision réelle du château, elle est quasiment inexistante. Là où on voit vraiment et où on risquerait de voir, c'est depuis la salle de restauration de la Tour des Vents, voilà un peu le champ de vision qui est quasiment dégagé, un axe, mais bon il y a un 5 km de distance. Là c'est quand même relativement loin. Là aussi, vous savez moi j'ai été confronté dans ma carrière de maire à 2 choses. J'avais une antenne sur le site à Monbazillac et quand je suis arrivé l'antenne était petite, on nous a présenté un projet et malheureusement je n'ai pas su l'analyser et j'ai vu que l'antenne était très grande. Ça a duré quelques temps, ça se passe très bien. Et puis il faut dire aussi qu'aujourd'hui tout le monde veut pouvoir communiquer. Si on n'avait pas ce pylône à Monbazillac, on ne pourrait pas desservir, et puis maintenant le pylône il est rentré dans les mœurs, il est intégré dans une partie boisée, il y a un petit peu le dépassement qui se voit. Juste je m'arrête après, je viens d'être confronté aussi, il y a une demande sur mon territoire d'un hangar photovoltaïque. Evidemment, tous ceux qui sont pour l'écologie, ce que je peux concevoir, je crois quand même que le photovoltaïque, si on veut un jour pouvoir avoir de l'énergie autre que par les centrales nucléaires, il faudra bien trouver l'énergie par d'autres moyens. Il faut savoir ce que l'on veut. On ne veut pas de centrale nucléaire, ce que je peux concevoir, mais on ne veut pas de champs de panneaux photovoltaïques. Tout ça c'est un petit peu contradictoire.

Par contre, où je serai totalement opposé et c'est d'ailleurs les propos qui ont été tenus, des éoliennes, ça c'est sûr que mettre des éoliennes dans les champs en dessous du château, même sur les coteaux en face, ça je m'y opposerai tout à fait. Voilà ce que je voulais dire. On a donné un avis favorable à l'extension de ce champ photovoltaïque.

M. le Président : En conclusion, je pense que tout le monde est d'accord pour avoir la lumière chez soi mais après, on est un peu plus pointilleux sur sa provenance. Je vous donne 2-3 petits chiffres pour compléter. Cette production aura un rapport de 107 000 € pour la CAB à terme ; l'installation pourrait être effectuée pour fin 2020. L'extension du projet doit d'abord passer devant la CRE avant la fin de l'année pour

être validé et les travaux pourraient être réalisés en 2019 pour être opérationnel mi-2020 à fin 2020.

Chers collègues, je vous propose de voter sur ce dossier.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n° 2013-151 du 8 juillet 2013, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local d'habitat et plan déplacement urbain (PLUIHD) couvrant l'intégralité de son territoire, alors composé de 27 communes.

Par délibération du 22 mai 2017 le conseil communautaire a approuvé l'extension du périmètre de l'élaboration du PLUIHD aux 11 communes des coteaux de Sigoulès.

La CAB est désormais compétente en matière de planification sur l'ensemble des 38 communes de son territoire.

Dans l'attente de l'approbation de ce document intercommunal, les plans locaux d'urbanisme existants peuvent évoluer par le biais de modification ou déclaration de projet.

Un projet d'extension d'un champ solaire de 16 000 panneaux photovoltaïques est envisagé en bordure de la RN 21 « rocade de Bergerac » sur une partie des terrains de l'aéroport de Bergerac-Roumanière.

Sur ce site, un permis de construire a été autorisé le 23 novembre 2017 par les services de l'Etat pour la construction d'un parc solaire photovoltaïque de 31 968 panneaux d'une surface de 53 066 m², d'une puissance de 8,9 Mwc et la construction de 6 locaux techniques d'une surface de 129.5 m² situés à plus de 100 m de l'axe de la rocade en zone UX du PLU de Bergerac.

Aujourd'hui, pour permettre la réalisation de ce projet d'extension de champ solaire, une déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bergerac doit être engagée par la CAB afin :

- d'adapter le PADD du PLU de Bergerac au projet des énergies renouvelables dans son chapitre 3 ;
- d'adapter les dispositions réglementaires actées de l'étude L111-1-4 (nouvel article L111-6) réalisées à l'occasion de la réalisation de la rocade sud de Bergerac sur ce secteur en vue de déroger au recul de 100 m pour l'implantation des panneaux photovoltaïques imposé par l'article L 111-1-4 au niveau de la RN 21 et permettre la pose de ces panneaux solaires à 30m de l'axe de la rocade ;
- mettre en compatibilité le règlement du PLU de Bergerac avec cette étude L 111-6 du code de l'urbanisme sur le secteur rocade sud pour permettre l'implantation de ce champ photovoltaïque.

Ces modifications relèvent du champ d'application de la procédure de la déclaration de projet.

L'ensemble des modifications apportées a pour effet de favoriser une opération d'aménagement concourant à l'intérêt général sur deux points majeurs :

- Contribuer à la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CAB et à la réduction des CO2 : ce projet présente un intérêt tiré de sa contribution à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public.
Le projet répond donc à des intérêts publics nationaux et locaux.
- Augmenter les budgets au niveau local : la CAB percevra le montant de contribution économique territoriale (CET) et plus particulièrement de l'IFER payée par la société propriétaire du parc photovoltaïque.

Dans le cadre de cette procédure, la collectivité mettra en place une concertation avec la population, les associations et personnes concernées selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un registre spécifique à l'accueil de la mairie de Bergerac et au service urbanisme de la CAB, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée.
- Possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier leurs observations à l'attention de Monsieur le Président de la CAB- domaine de la Tour- CS 24112 Bergerac Cedex.
- Information sur le site internet de la CAB.
- Affichage de la présente délibération au siège de la CAB, en mairie de Bergerac et parution dans un journal diffusé dans le département.

La procédure de déclaration de projet va se dérouler comme suit :

- Elaboration du dossier de présentation du projet.
- Examen conjoint du projet pour les personnes publiques associées.
- Enquête publique.
- Délibération du conseil communautaire reconnaissant l'intérêt général du projet et approuvant la délibération du projet valant mise en compatibilité du PLU.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-53 et suivants et R 153-17, L 153-54 à L 153-58

Vu la Loi de Solidarité et de Renouveau Urbain du 13 décembre 2000 et la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Vu la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (loi LAFF) du 13 octobre 2014,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma de cohérence territoriale du Bergeracois approuvé le 2 décembre 2014,

Vu la délibération n° 2013-151 du 8 juillet 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des 27 communes de la CAB,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2016/0184 du 15 septembre 2016 portant création à compter 1^{er} janvier 2017 d'un nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Communauté de Communes des coteaux de Sigoulès,

Vu la délibération du 22 mai 2007 approuvant l'extension du périmètre de l'élaboration du PLUIHD aux 11 communes des coteaux de Sigoulès,

Vu le PLU de Bergerac approuvé le 10 décembre 2008, a fait l'objet de trois modifications simplifiées approuvées les 20 mai 2010, 23 septembre 2010, 28 juin 2011 et 11 avril 2016, de quatre procédures de modifications approuvées respectivement les 13 décembre 2012, 26 février 2014, 9 novembre 2015 et 19 décembre 2016, et de deux procédures de révision à modalités simplifiées approuvées les 13 décembre 2012 et 26 février 2014,

Vu l'article L156-6 permettant à la CAB de procéder à des changements de règles d'urbanisme par modification ou déclaration de projet,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une procédure de déclaration de projet qui vaudra mise en compatibilité du PLU pour permettre l'implantation d'un champ solaire à 30m de l'axe de la RN 21 par dérogation de l'article L111-6, de modifier le règlement du PLU de Bergerac pour prendre en compte ces modifications, d'adapter le PADD aux projets d'énergies renouvelables,

Considérant que ce projet répond à un intérêt général sur le territoire de la CAB,

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- Engager la procédure de déclaration de projet n°1 portant sur la création d'un champ solaire sur l'aéroport de Bergerac qui vaudra mise en compatibilité du PLU de Bergerac ;
- Préciser que la concertation de la population sera organisée selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition d'un registre spécifique à l'accueil de la mairie de Bergerac et au service urbanisme de la CAB, destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée.
 - Possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier leurs observations à l'attention de Monsieur le Président de la CAB - domaine de la Tour - CS 24112 Bergerac Cedex ou par mail sur PLUI@la-cab.fr.
 - Information sur le site internet de la CAB.
 - Affichage de la présente délibération au siège de la CAB, en mairie de Bergerac et parution dans un journal diffusé dans le département.

La Communauté d' Agglomération Bergeracoise sera chargée de :

- Transmettre cette délibération pour notification, à Madame la Sous-Préfète de Bergerac, à Monsieur le Président du Conseil Régional, à Monsieur le

Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Président du Sycoteb et aux Présidents des trois chambres consulaires.

- Procéder à l'affichage de cette délibération au siège de la CAB et en mairie de Bergerac pendant un mois.
- Procéder à l'insertion de cette mention d'affichage en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

M. le Président : Troisième point, il s'agit de la Politique de la Ville avec le fonds de participation des habitants, c'est Fabien Ruet qui rapporte ce dossier.

Politique de la Ville – Fonds de participation des habitants

D 2018 – 144

RAPPORTEUR : Fabien RUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Ruet : Une petite délibération assez rapide. Il s'agit de renouveler une délibération qui avait déjà été adoptée l'année dernière et où on précise de nouvelles modalités pour l'attribution du fonds de participation des habitants puisque la loi oblige à ce que ce fonds de participation soit géré par une association tierce au financeur.

Vous êtes appelés à approuver la proposition de reconduire la convention de gestion du fonds de participation avec l'association des conseils citoyens auxquels vous avez déjà attribué la subvention ; d'approuver la convention entre la CAB et cette association avec les nouvelles modifications qui ont été apportées notamment par rapport au versement de la subvention, 70 % au départ, 30 % sur le solde résultant sur facture, et le délai de notification qui passe de 24 à 48 heures ; et d'autoriser le Président à signer la convention inhérente à la gestion du fonds de participation des habitants par l'association des conseils citoyens.

M. le Président : Merci Fabien d'avoir été bref. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ont remis en place le Fonds de Participation des Habitants (FPH) en 2017.

Ce fonds a pour vocation de favoriser le lien social, à l'échelle des quartiers prioritaires, en soutenant financièrement les projets émergents, en provenance d'associations ou d'habitants qui contribuent à l'animation du quartier en :

- Améliorant le cadre de vie ;
- Développant des échanges intergénérationnels entre habitants.

Pour cela, le Fonds de Participation des Habitants intervient à hauteur maximale de 50 % du total de la dépense prévue, dans la limite de 500 € maximum par projet.

Selon les cas particuliers et à titre dérogatoire, pour soutenir des projets favorisant, de manière spécifique, l'engagement citoyen et selon une appréciation partagée, l'aide peut aller jusqu'à 80 % de la dépense, dans la limite de 500 € maximum par projet.

Au vu de la circulaire du 15 février 1999, la gestion du FPH doit être confiée à une association ou structure indépendante des cofinanceurs que sont l'Etat et la CAB ; en 2017 cette responsabilité a été confiée à l'association des Conseils Citoyens.

Dans ce cadre, une convention liant la CAB à l'association des Conseils Citoyens ainsi qu'un règlement intérieur de gestion du FPH ont été établis.

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire la convention de gestion du FPH à l'association des Conseils Citoyens. Cette convention et le règlement intérieur se rapportant au FPH ont subi deux modifications :

- L'une inhérente au paiement de la somme allouée, non plus en une seule fois après avis favorable des Conseils Citoyens mais sous la forme d'un versement de « 70% de la somme votée sur devis et les 30% restant sur facture »,
- L'autre sur le délai de notification de la décision du « comité d'attribution » au porteur de projet passant de 24h à « 48h ».

Ce fonds est alimenté par l'Etat 2 000 € et par la CAB à hauteur de 1 500 € dans le cadre de l'exercice 2018.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver la proposition de reconduire la convention de gestion du Fonds de Participation des Habitants (FPH) avec l'association des Conseils Citoyens ;
- approuver la convention entre la CAB et l'association des Conseils Citoyens, régissant les rapports, obligations et mode de gestion en lien avec le Fonds de Participation de Habitants (FPH),
- autoriser le Président à signer la convention inhérente à la gestion du FPH par l'association des Conseils Citoyens.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Le point suivant, il s'agit d'attribuer une subvention à la Maison de l'Emploi Sud Périgord.

Attribution d'une subvention à la Maison de l'Emploi Sud Périgord

D 2018 – 145

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Ce dossier on l'a déjà évoqué précédemment. Il s'agit d'apporter une contribution supplémentaire de la CAB de 15 000 € pour revenir à ce qui était fait précédemment, avant 2016, puisque c'est une contribution qui est donnée par habitant par l'ensemble des EPCI. Là sur notre territoire la particularité c'est que cette somme est partagée entre la ville de Bergerac et la CAB et que la CAB, depuis 2016, avait diminué un petit peu sa participation. De manière à retrouver une situation plus conforme à ce que font les autres EPCI, puisque la communauté de la CCBDP et de Portes Sud Périgord contribuent par habitant, donc c'est pour retrouver une conformité par rapport à la contribution de nos voisins et de retrouver quelques moyens pour la Maison de l'Emploi.

Il y a des personnes qui ne doivent pas prendre part au vote : Daniel Garrigue et Rhizlane Robin, Alain Castang et Olivier Dupuy, Nathalie Trapy, Cécile Labarthe pour le Département, et Jonathan Prioleaud, donc celui qui a son pouvoir ne pourra pas voter. J'ai oublié de dire qu'il y avait la communauté de Montaigne Montravel et Gurson aussi. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, sauf les personnes qui ne peuvent pas prendre part au vote.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée lors de l'adoption du budget primitif 2018, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Maison de l'Emploi Sud Périgord.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la Maison de l'Emploi Sud Périgord.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour, 7 non-participations.

Ne prennent pas part au vote :

Daniel GARRIGUE, Rhizlane ROBIN-EL-GRENI (Ville de Bergerac)

Alain CASTANG, Olivier DUPUY (Communauté d'Agglomération Bergeracoise)

Nathalie TRAPY (Conseil Régional)

Cécile LABARTHE (Conseil Départemental)

Jonathan PRIOLEAUD (CFA de Bergerac)

M. le Président : Le point suivant 5, il s'agit du règlement général de protection des données, il s'agit de nommer un délégué à la protection des données, c'est Alain Céréa qui rapporte ce dossier.

Règlement général de protection des données – Nomination du délégué à la protection des données
--

D 2018 – 146

RAPPORTEUR : Alain CÉREA

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Céréa : Le règlement général de la protection des données, qui est une réglementation qui nous arrive en Europe, nous impose de nommer un délégué pour participer à l'élaboration de ce projet. Que je vous le dise tout de suite, on va voter la même chose à la mairie de Bergerac. Ce que l'on vous propose, c'est l'obligation pour toute autorité publique de procéder au traitement informatisé des données, la désignation d'un délégué à la protection des données prévoit également la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. Par délibération du 26 février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, l'ATD 24 prévoit la possibilité dans le cadre d'une convention spécifique de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

Nous vous proposons de prendre cette adhésion auprès de l'ATD, afin que l'ATD devienne notre délégué pour l'EPCI. Il est probable que certains d'entre vous auront à voter ça, à Bergerac on va l'avoir également promptement ; désigner l'ATD 24 en qualité de délégué mutualisé à la protection des données ; charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL, il y en a une ; autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation ; à signer la convention avec l'ATD 24.

M. le Président : Merci Monsieur Céréa. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur Filet.

M. Filet : Toutes les communes de la CAB se doivent d'avoir un délégué RGPD. Est-ce que vous avez fait une étude du coût que cela représente pour toutes les communes à verser à l'ATD ? Ça représente une somme pharamineuse, qui correspond à plus d'un emploi. Alors, il aurait peut-être été intéressant d'étudier la possibilité de l'avoir en interne.

M. Céréa : Pour l'EPCI que nous représentons, c'est je crois le chiffre de 3 000 €, l'adhésion. J'avoue que je n'ai pas creusé le sujet quant à savoir pour chacune des mairies. Monsieur le DGS ?

M. Filet : Moi je l'ai fait, je suis désolé je n'ai pas les chiffres avec moi ce soir, mais ça représente plus d'un emploi. Rien que pour la CAB.

M. Céréa : Non, l'adhésion annuelle est de 3 000 €.

M. Filet : Pour la CAB et ses mairies. Ce n'est pas parce que la CAB adhère que la commune est couverte.

M. le Président : Donc une précision. En effet Lionel, toutes les communes se doivent de protéger leurs données. L'ATD a fait le calcul, en théorie ça ferait 25 000 € en cumulé. Donc première proposition qui nous est faite c'est de nous faire une réfection de 5 000 €, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir 25 000 € en cumulé à payer en proportionnel, on aura 5 000 € de réduction. Mais en effet, il sera judicieux de regarder si par rapport à ce coût il est pertinent à l'avenir d'avoir un seul délégué pour couvrir l'ensemble. Est-

ce qu'un seul délégué suffit, etc. Tu as raison, il faut réfléchir sur ce point. Je suis complètement d'accord sur l'idée de réfléchir dans ce domaine. Oui Alain.

M. Céréa : Un salarié dont la seule activité, parce qu'à ce compte-là la seule activité serait ça, ce n'est pas 25 000 € par an. Il faut charger, c'est bien plus important que ça.

M. le Président : Ce n'est peut-être pas un temps complet donc ça mérite de regarder si c'est pertinent ou pas. La réflexion ne nous engage à rien et nous permettra de nourrir cette interrogation.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Gallon. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui s'applique à tous les pays de l'Union Européenne à compter du 26 mai 2018.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) mais il prévoit également la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Par délibération en date du 26 février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, l'Agence Technique Départementale (l'A.T.D. 24) prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- désigner l'A.T.D. 24, en qualité de délégué mutualisé à la protection des données ;
- charger le Monsieur le Président de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la C.N.I.L. ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation et signer la convention avec l'A.T.D. 24.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 1 abstention.

M. le Président : Point n° 6, il s'agit de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Technique, c'est Jean-Paul Rochoir qui présente ce dossier.

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail – Recueil de l’avis des représentants de la collectivité

D 2018 – 147

RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Il s’agit du renouvellement des instances consultatives du personnel, le CT et le CHSCT, qui devrait intervenir en décembre 2018. La consultation des Organisations Syndicales a eu lieu le 2 mai de cette année et à l’unanimité des Organisations Syndicales, il a été proposé de maintenir l’organisation mise en place lors des dernières élections qui ont eu lieu en mai 2017. Ce sont ces propositions que je vous propose de valider.

Vous êtes invités à fixer à 5 le nombre des représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre des suppléants amenés à siéger au Comité Technique au sein de la CAB ; de fixer à 5 également le nombre de représentants titulaires et à 5 le nombre de représentants suppléants pour siéger au CHSCT ; de décider de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté d’Agglomération égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ; et décider du recueil par le CT et le CHSCT de l’avis des représentants de la Communauté d’Agglomération Bergeracoise.

S’il y a des demandes de précisions, d’interventions ? Non.

M. le Président : Il n’y en a pas. Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Adopté à l’unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le renouvellement des instances consultatives du personnel (Comité Technique et Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) interviendra en décembre 2018.

Ces élections des représentants du personnel se dérouleront conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1, au décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 27 à 35 modifiés.

La consultation des organisations syndicales en la matière est intervenue le 2 mai 2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin.

L’effectif de la collectivité apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 378 agents répartis de la manière suivante : 57 % de femmes et 43 % d’hommes.

Compte tenu de la strate des effectifs communautaires, le conseil communautaire doit se prononcer pour fixer le nombre de représentants titulaires du personnel entre 4 et 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Il lui appartient également de se prononcer sur le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

Enfin, il doit également décider du recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants du personnel amené à siéger au Comité Technique instauré au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants suppléants du personnel amené à siéger au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail instauré au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

- décider du maintien du paritarisme numérique au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;

- décider du recueil par le Comité Technique et le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de l'avis des représentants la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Le 7^{ème} point, il s'agit d'une convention opérationnelle n° 24-18 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat entre la commune du Fleix, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. Je précise, juste avant que Christian Bordenave présente le dossier, qu'il y a d'autres communes qui ont sollicité, Monbazillac et Lembras, et on est en train de mettre en place la même chose.

Convention opérationnelle n° 24-18 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat entre la commune du Fleix, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

D 2018 – 148

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bordenave : Effectivement c'est la première commune pour laquelle nous actons une convention opérationnelle, c'est la commune du Fleix ; sont en préparation une convention également pour la commune de Monbazillac et une autre pour la commune de Lembras.

La commune du Fleix a décidé d'engager avec l'aide de l'EPF une opération de densification et de développement de l'habitat dans son centre bourg. A cet effet, la commune a sélectionné une dent creuse de plus d'1,5 hectare à proximité immédiate du centre bourg et de ses commerces et services. L'acquisition de ces terrains par l'EPF doit permettre la réalisation à terme d'une opération d'une dizaine de logements. Ce nouvel apport de population doit aussi permettre la consolidation du tissu commercial de la commune mais aussi de son niveau de service. Enfin, ce projet pourrait permettre le traitement d'une habitation vacante depuis de nombreuses années dont la démolition pourrait permettre un accès sécurisé à la nouvelle zone d'habitation. Outre ce périmètre, un périmètre de veille foncière correspondant à l'ensemble du centre bourg sera établi. L'engagement financier global de l'EPF est de 600 000 € HT et la durée de la convention est de 4 ans à compter de la première acquisition.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la convention opérationnelle et à autoriser le Monsieur le Président à la signer.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Commune du Fleix a décidé d'engager avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine une opération de densification et de développement de l'habitat dans son centre bourg.

A cet effet, la commune a sélectionné une dent creuse de plus d'un hectare et demi à proximité immédiate du centre bourg et de ses commerces et services. L'acquisition de ces terrains par l'EPF doit permettre la réalisation à terme d'une opération d'une dizaine de logements.

Ce nouvel apport de population doit aussi permettre la consolidation du tissu commercial de la commune mais aussi de son niveau de services.

Enfin, ce projet pourrait permettre le traitement d'une habitation vacante depuis de nombreuses années dont la démolition pourrait permettre un accès sécurisé à la nouvelle zone d'habitation.

Outre ce périmètre, un périmètre de veille foncière correspondant à l'ensemble du centre bourg sera établi.

L'engagement financier global de l'EPF est de 600 000 € HT et la durée de la convention est de 4 ans à compter de la première acquisition.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver la convention opérationnelle n° 24-18 ;
- autoriser le Président à signer la convention.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Vous indiquer juste qu'on accueillera nos amis de l'EPF au mois de juin à Creysse pour un Bureau et un Conseil d'Administration, ainsi que la signature de conventions entre la ville de Bergerac et la CAB et l'EPF.

Le point suivant, il s'agit d'une convention entre le Conseil Départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui est relative aux transferts financiers et à la délégation de l'exercice de la compétence du transport scolaire, c'est Claude Carpe qui rapporte ce dossier.

Avenant n°1 à la convention conclue entre le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la délégation de l'exercice de la compétence du transport scolaire

D 2018 – 149

RAPPORTEUR : Claude CARPE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Carpe : Bonsoir à tous. Pour essayer de faire court, il vous est proposé de confirmer la convention sur le transfert temporaire de la compétence transport scolaire pour les 2 années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, avec les charges bien sûr revenant à la CAB. Ces charges sont calculées précisément, donc il faut attendre la fin de l'année scolaire, et les compensations versées le seront en fin d'année scolaire au mois de juin. Le calcul est simple, c'est le coût de la prestation des transports sur la CAB, diminué des sommes payées par les parents. Ensuite, il vous appartient de voter un avenant qui confirme le changement du titre tout simplement et où il y a « département de la Dordogne », il faut « région Nouvelle Aquitaine ».

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'avenant à la convention de délégation de compétences en matière de transport scolaire entre la

CAB et le Département en modifiant les termes suivant : transfert de la convention à la Région, conformément au transfert de compétences du Département vers la Région ; prolongation de la délégation de l'exercice de la compétence transport scolaire à la Région jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2020 ; établissement d'un décompte annuel à l'issue de l'année scolaire fixant le montant des compensations dues par la CAB ; et autoriser le Président à signer cette convention et tout avenant s'y rapportant.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est juste un glissement de compétences entre le Département et la Région. Tout le monde l'a bien compris.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, créée au 1^{er} janvier 2013, est dotée de la compétence obligatoire d'organisation des transports urbains comprenant l'organisation des transports scolaires sur son ressort territorial. La CAB exerce en régie l'organisation du transport scolaire uniquement sur le territoire de la commune de Bergerac. Sur les 37 autres communes, c'est toujours le Département qui continue à exercer cette compétence. En effet, selon l'article L.3111-9 du Code des Transports, si l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains n'a pas souhaité ou n'a pas pu la prendre en charge par elle-même, elle peut confier, par voie de convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au Département.

Depuis l'année scolaire 2015/2016, une convention de délégation de l'exercice de la compétence du transport scolaire a été passée entre le Département de la Dordogne et la CAB afin de garantir la continuité du service public des transports scolaires sur l'ensemble du ressort territorial de la CAB pour l'année scolaire 2016/2017 et l'année scolaire 2017/2018.

Conformément aux dispositions de la Loi Notre, la compétence Transport scolaire a été transférée du Département vers la Région à compter du 01/09/2017. Il convient donc de rédiger un avenant à la convention afin de remplacer le Département par la Région.

De plus, la structuration du service des Transports Urbains de la CAB n'est pas encore en mesure de pouvoir assurer l'intégralité de l'exercice de la compétence du transport scolaire sur son ressort territorial.

Aussi, il est également proposé de prolonger la convention de délégation de l'exercice de la compétence sur deux années scolaires : 2018/2019 et 2019/2020.

Conformément à l'article 6 de la convention « Modalités financières », le montant des compensations versées par la CAB à la Région sera facturé sur la base des coûts réels supportés par la Région au cours de l'année scolaire :

Montant des compensations = montant annuel HT des marchés publics relatifs aux services spécialisés scolaires concernant le territoire de la CAB - montant annuel HT des participations des familles.

Ce calcul ne pouvant être réalisé que sur des montants réels, il convient de préciser dans l'avenant que la Région établira un décompte annuel du montant des compensations au terme de l'année scolaire.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver l'avenant à la convention de délégation de compétences en matière de transports scolaires entre la CAB et le Département modifiant les termes suivants :
 - o Transfert de la convention à la Région conformément au transfert de compétences du Département vers la Région,
 - o Prolongation de la délégation de l'exercice de la compétence transport scolaire à la Région jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2020,
 - o Etablissement d'un décompte annuel à l'issue de l'année scolaire fixant le montant des compensations dues par la CAB.
- autoriser le Président à signer cette convention et tout avenant s'y rapportant.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Point n° 9, motion relative à la déstabilisation au Proche et au Moyen Orient, c'est Daniel Garrigue qui rapporte.

Motion relative à la déstabilisation au Proche et au Moyen Orient

D 2018 – 150

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : Je rappelle brièvement les événements des derniers jours. La décision du président américain, Monsieur Trump, de dénoncer l'accord avec l'Iran sur le nucléaire iranien, qui avait été signé par son prédécesseur, Monsieur Obama, et en plus avec le risque d'aggraver la déstabilisation dans toute cette région. On voit comment les choses évoluent aujourd'hui même. Et puis deuxième chose en plus, c'est la menace de sanctionner les entreprises qui continueraient à commercer avec l'Iran, ce qui est une manière de prétendre imposer ses choix politiques à l'ensemble de ses partenaires. Et je fais observer que pour la France, cette situation serait particulièrement préjudiciable puisqu'on a plusieurs entreprises très importantes qui commercent aujourd'hui avec l'Iran, notamment PSA, Total, Airbus, et d'autres encore. Là-dessus, le Président de la République a pris un certain nombre de positions. D'abord, il a affirmé sa volonté de ne pas laisser mourir cet accord et de tout faire pour qu'il soit maintenu. Il a demandé aussi aux Iraniens qui pouvaient avoir la tentation, voyant l'attitude américaine, de jeter cet accord par la fenêtre, il leur a demandé de rester dans cet accord. Il a demandé également à nos partenaires européens d'adopter la même attitude et de manifester ainsi la volonté des européens de ne pas se soumettre aux décisions des Etats-Unis et d'affirmer leur autonomie de décision. Et enfin, il a affirmé aussi sa volonté de soutenir par tous les moyens, il y a quelques moyens juridiques, notamment un règlement européen de 96 qui permet de réagir au

sein des instances internationales, et de soutenir par tous les moyens les entreprises françaises et européennes si elles faisaient l'objet de représailles de la part des Etats-Unis.

On a tous des opinions différentes sur l'action du Président de la République, dans cette salle il y en a qui le soutienne, il y en a qui le critique et parfois fortement. Je fais partie de ceux, et je l'ai dit ce matin à France Bleu, qui sont partagés, et j'ai donné un certain nombre d'exemples tenant à la politique intérieure. Il n'empêche qu'aujourd'hui, on est vraiment sur des enjeux qui nous concernent tous, ce ne sont pas des affaires qui se passent très très loin au-dessus de nos têtes puisque ce qui est en cause c'est quand même la paix et éviter que la déstabilisation ne s'aggrave au Proche et au Moyen Orient avec tous les risques considérables que ça comporte. Ensuite, c'est notre volonté de ne pas nous soumettre et de ne pas abdiquer devant les décisions des Etats-Unis et de son Président, parce que c'est notre liberté de décision pour l'avenir qui est en cause. Et puis enfin, l'avenir même de nos entreprises parce que je crois que là-dessus on ne peut pas être indifférent. Ici-même on est concerné par les conséquences qu'auraient des sanctions sur des entreprises françaises qui feraient ce qu'elles ont le droit de faire, c'est-à-dire de continuer à faire du commerce avec l'Iran, dès lors que l'Iran continuerait à respecter cet accord.

Il y a dans cette affaire des enjeux considérables et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'adopter une motion affirmant que nous approuvons la position prise par le Président, quelles que soient par ailleurs les divergences d'appréciation que nous pouvons avoir sur sa politique ; et d'autre part, notre volonté de nous mobiliser pour faire face à l'attitude américaine et pour soutenir les initiatives qui seront prises pour défendre la paix et pour défendre nos entreprises ; et au-delà, appeler l'ensemble des élus à adopter une position semblable parce que je pense que dans une affaire comme celle-là, qui est vraiment gravissime, la mobilisation de l'ensemble des citoyens, mais au premier rang des élus, peut être extrêmement importante, c'est en tout cas le sentiment que nous avons.

M. le Président : Merci Daniel. Y a-t-il des réactions ? Monsieur Zaccaron.

M. Zaccaron : Je partage tout à fait ce que vient de dire Daniel Garrigue mais je voudrais mettre l'accent sur ce qui me paraît essentiel dans cette affaire, et la motion d'ailleurs le porte mais peut-être pas suffisamment, c'est la question de la paix. Il y a certes la dénonciation des accords sur l'Iran, mais il y a aussi, je crois que c'était hier ou aujourd'hui, le transfert de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem. Sur le fond je partage, mais la question centrale qui est posée là c'est la question de la paix. On pourra parler de développement économique, d'échanges internationaux, que dans la mesure où le monde vit en paix. Et aujourd'hui la grande menace c'est celle-là. (*hors micro*)

M. Garrigue : Moi je partage complètement votre analyse sur l'affaire du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem, parce que c'est vraiment de la provocation, ça ne s'appelle pas autrement. Mais je pense qu'il faut centrer les choses sur l'affaire de l'accord iranien parce que sinon, et je serai sans doute à Périgueux mercredi prochain pour manifester avec un certain nombre d'autres personnes contre cette décision, sur le transfert de l'ambassade. Mais je pense qu'aujourd'hui on doit se centrer sur l'affaire de l'accord. Alors moi je veux bien, pour répondre au souci d'Armand Zaccaron, qu'on dise « ils affirment leur volonté de se mobiliser pour défendre la paix et pour faire face aux prétentions américaines ».

M. Ruet : Je voudrais rejoindre la position d'Armand Zaccaron parce que ce que nous vivons en ce moment à Jérusalem et le long de la bande de Gaza est totalement dramatique puisqu'on compte déjà une cinquantaine de morts du côté des Palestiniens.

Des Palestiniens qui manifestent simplement pour le droit à l'existence et où l'armée israélienne tire à balles réelles et ça ne s'est pas encore calmé. Aujourd'hui le contexte est celui-là, il est suffisamment dramatique pour qu'on puisse quand même faire figurer nommément cette politique américaine qui ne va pas pour la paix mais va véritablement sur l'exacerbation des conflits. Et là aujourd'hui le prix du sang coule en Palestine et on ne peut pas l'ignorer dans le contexte d'aujourd'hui.

Mme Blanc : Je vais rejoindre les propos d'Armand. On a longtemps reproché à l'Iran de n'avoir pas des relations normalisées avec le reste du monde. Et puis il y a eu cet accord, qui a représenté un progrès et qui a représenté un progrès aussi parce qu'on ne le mentionne peut-être pas mais pour la population iranienne qui, elle, bénéficie de cet accord, bénéficie de la présence aussi d'un certain nombre d'entreprises parce que ça permet un développement humain pour la jeunesse iranienne qui a quand même été un peu brimée par quelques régimes. Et aujourd'hui, revenir sur cet accord, c'est aussi profondément desservir les efforts considérables qu'avait fait l'Iran. Il y a aussi là un paradoxe et un de mes collègues disait « la réaction de Trump c'est de la bêtise ou bien de la provocation », moi je dis les 2 mon capitaine.

M. Garrigue : Je propose qu'on rajoute à l'avant-dernier paragraphe, puisque là ce ne sont plus les positions du Président de la République, qu'on rajoute la phrase suivante : « Ils dénoncent également le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem qui dans ce contexte prend le caractère d'une véritable provocation ». Tout le monde est d'accord ?

M. le Président : Je vous propose de voter.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

En dénonçant l'accord sur le nucléaire iranien, le Président américain Trump a pris le risque d'aggraver les facteurs de déstabilisation au Proche et au Moyen Orient. En menaçant de sanctionner les entreprises qui continueraient à commercer avec l'Iran, il prétend dicter aux Européens leurs choix diplomatiques et politiques.

Malgré leurs divergences d'appréciation sur la politique intérieure du Chef de l'Etat et du Gouvernement, les élus de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ne peuvent qu'approuver la volonté exprimée par le Président Emmanuel Macron de ne pas laisser anéantir un accord indispensable pour la construction de la paix, de demander aux iraniens de rester dans le cadre de cet accord, de rassembler nos partenaires européens au sein d'une Europe capable de prendre en main son destin, de soutenir par tous les moyens les entreprises françaises et européennes si elles faisaient l'objet de représailles de la part des Etats Unis.

Ils affirment leur volonté de se mobiliser pour défendre la paix et faire face aux prétentions américaines, de soutenir les initiatives que prendront la France et ses partenaires pour affirmer leur liberté et leur souveraineté et pour apporter, à leur mesure, les concours nécessaires aux entreprises françaises et européennes qui seraient victimes de mesures unilatérales de la part des Etats Unis. Ils dénoncent également le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem qui dans ce contexte, prend le caractère d'une véritable provocation.

Ils appellent l'ensemble des élus, en France et dans les différents Etats européens, à partager leur démarche.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver cette motion.

DECISION :

Adopté par 69 voix pour.

M. le Président : Je vous remercie de ces débats fructueux de ce soir. A bientôt.
Point suivant, il s'agit des décisions présentées pour information.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L 2018-003	Modification de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de La Force.
L 2018-004	Modification de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sigoulès.
L 2018-005	Modification de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Prigonrieux.
L 2018-006	Modification de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Sauveur de Bergerac.
L 2018-007	Modification de la régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Toutifaut » à Bergerac.
L 2018-012	Suppression de la régie de recettes du service familial à Bergerac.
L 2018-019	Conclusion d'un marché avec la société SUEZ REV Sud-Ouest pour la collecte des ordures ménagères et assimilés pour 28 communes de la CAB pour un montant de 857 282,62 € HT et pour une durée d'un an renouvelable une fois pour un an par tacite reconduction.
L 2018-023	Aménagement de la zone d'activité de Lanxade sur la commune de Prigonrieux : demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour un montant de 202 408 €, et auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour un montant de 101 204 €.
L2018-024	Aménagement du site des Nébouts sur la commune de Prigonrieux : demande de subvention au titre du FEADER pour un montant de 41 332 €, auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour un montant de 25 000 € et auprès du Conseil Départemental pour un montant de 15 000 €.


L2018-028	Conclusion d'un bail dérogatoire avec la société Ferszten Engineering pour le local n°20 situé sur le site de l'Escat pour un loyer mensuel de 670 € HT du 3 avril 2018 au 2 avril 2021.
L2018-029	Signature d'un avenant au bail commercial avec la société Les Fils d'Armand Depenne portant sur la modification de la désignation des lieux loués.
L 2018-030	Modification du délai d'exécution du marché CAB 2014-004 « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements » (PLUI HD) avec la société CITADIA.
L 2018-031	Plan de financement du projet de création de la Maison des Vins et du Tourisme (annule et remplace la décision L 2018-013).
L2018-032	Conclusion d'une convention de mise à disposition par la CAB à la SAFER d'un terrain de 28 220 m ² situé sur le site des Nébouts à Prignonrieux, pour une redevance annuelle de 310 €.
L2018-033	Conclusion d'un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association l'Atelier portant sur l'extension du Centre d'Accueil et d'Orientation en Centre Provisoire d'Hébergement au sein des appartements situés sur l'ancien site de l'Escat.



Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H25.



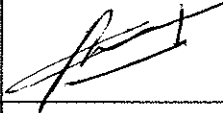
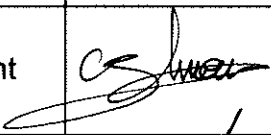
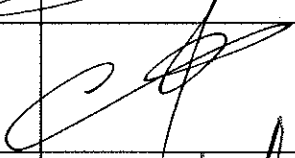
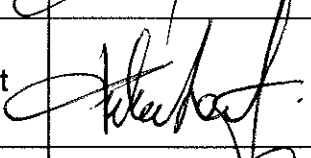
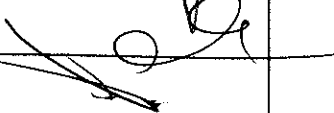

ORDRE DU JOUR MODIFIE :



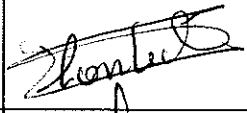
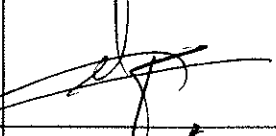
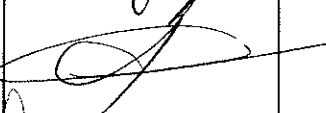
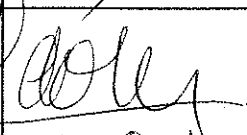

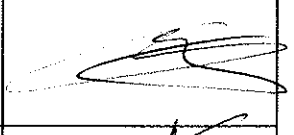

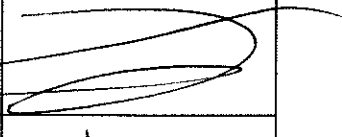


	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2018
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU)
2	Déclaration de projet n°1 pour un projet d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'aéroport Bergerac Roumanière et mise en compatibilité du PLU de Bergerac

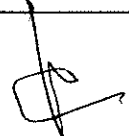


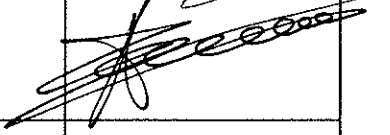
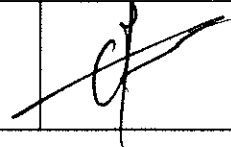
3	Politique de la Ville – Fonds de participation des habitants
4	Attribution d'une subvention à la Maison de l'Emploi Sud Périgord
5	Règlement général de protection des données – Nomination du délégué à la protection des données
6	Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail – Recueil de l'avis des représentants de la collectivité
7	Convention opérationnelle n°24-18 d'action foncière pour le développement et la densification de l'habitat entre la commune du Fleix, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
8	Avenant n°1 à la convention conclue entre le Département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la délégation de l'exercice de la compétence du transport scolaire
9	Motion relative à la déstabilisation au Proche et au Moyen Orient
	Décisions pour information



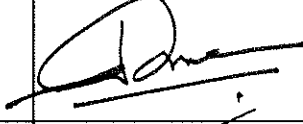




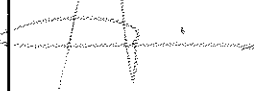
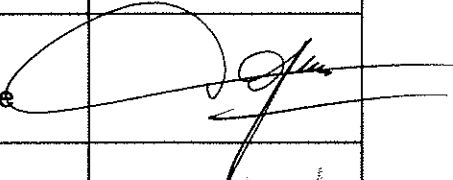


DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

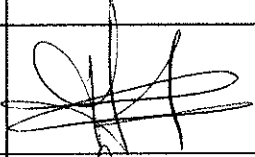
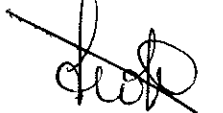

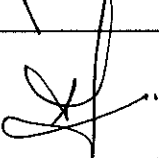

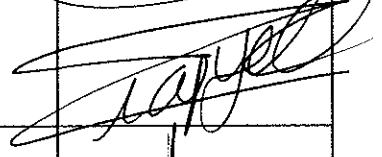

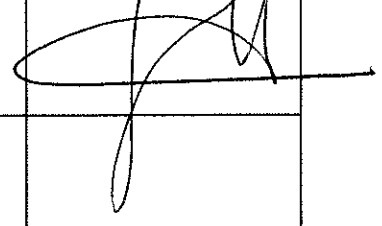
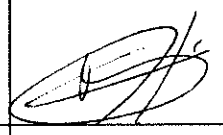
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	

BENFEDDOUL	Adib	4 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	
ROUAN	Laurence	6 ^{ème} Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	8 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	9 ^{ème} Vice-président	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
Fabien RUET	Fabien	11 ^{ème} Vice-président	
VANDENABEELE	Jacqueline	12 ^{ème} Vice-président	
BOUSSINOT	Jean-Claude	remplace Alain CASTANG	
FRAY	Roland	14 ^{ème} Vice-président	
MORTEYROL	Claude	remplace Sébastien BOURDIN	
ROBIN-EL GRENI	Rhizlane	1 ^{er} Conseiller délégué	

DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PLAZZI	Alain	3 ^{ème} Conseiller délégué	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseiller délégué	
LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
Alain CÉRÉA	Alain	8 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	9 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	10 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	11 ^{ème} Conseiller délégué	
BANQUET	Alain	12 ^{ème} Conseiller délégué	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BONHOMME	André	conseiller communautaire	

LAGORCE	Chantal	remplace Michel TERREAUX	
PORTOLAN	Jean-Claude	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
PAPATANASIOS	Francis	a donné procuration à Jean-Pierre FAURE	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
DESSALLES	Jean-Louis	remplace Patrick CONSOLI	
BLANC	Gilbert	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	conseillère communautaire	
ZACCARON	Armand	conseiller communautaire	
GAUTHIER	Jean-Charles	a donné procuration Denise MIGUEL	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	
BOSVIEL	Michel	conseiller communautaire	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	

JAMMES	Jean-Paul	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
ROSET	Martine	conseillère communautaire	
GALLON	Paul	conseiller communautaire	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CHANCOGNE	Sylvie	a donné procuration à Cécile LABARTHE	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	

JEANTE	Jean-François	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
ANDRIEUX- COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseillère communautaire	
LABARTHE	Cécile	conseillère communautaire	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	
SOQUET	Anne	conseillère communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Francis DELTEIL	
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	conseillère communautaire	
PRIOLEAUD	Jonathan	A donné procuration à Laurence ROUAN	
DELAIR	Arnaud	conseiller communautaire	